



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
**Office fédéral des constructions
et de la logistique OFCL**



Vers l'avenir, ensemble

Rapport de durabilité 2022



Éditeur:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Direction du projet:

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL
nachhaltigkeit@bbl.admin.ch

Rédaction:

Jonas Spirig, Communication OFCL

Conseil pour les rapports sur la durabilité:

engageability, Zurich

Mise en page:

Production OFCL

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)58 465 50 00

www.bundespublikationen.admin.ch

No d'art. 620.010.f

Table des matières

« L'OFCL est bien décidé à poursuivre son développement et à faire figure d'exemple pour le monde économique et le grand public. »

Pierre Broye, Directeur de l'OFCL

Introduction et conclusion

Sujets clés

Résumé	4
Préface du directeur de l'OFCL	6
Portrait	8
Développement durable à l'OFCL	11
Moments forts de l'année 2022	13
Tableau GRI et ODD	44
Liste des abréviations	45

1. Processus

1.1 Intégration de la durabilité	14
1.2 Communication et engagement des parties prenantes	16
1.3 Numérisation	20
1.4 Innovation	21

2. Société

2.1 Collaborateurs et collaboratrices	23
2.2 Prévention de la corruption	26
2.3 Diversité linguistique	27
2.4 Gestion de la santé au travail	28

3. Économie

3.1 Achats durables	30
3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics	32
3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics	33
3.4 Coûts du cycle de vie	34

4. Environnement

4.1 Réduction de l'impact environnemental	35
4.2 Production d'énergie électrique et thermique à partir d'énergies renouvelables	39
4.3 Économie circulaire	40
4.4 Biodiversité	42



Résumé

Vers l'avenir, ensemble – Rapport sur la durabilité 2022

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) fait partie du Département fédéral des finances (DFF). En tant qu'office responsable des ressources, il assume un rôle clé pour la durabilité de l'administration fédérale. L'OFCL est chargé d'héberger l'administration fédérale civile et de lui fournir des biens logistiques. Les valeurs sur lesquelles il appuie son action sont l'exemplarité, l'esprit de partenariat et la durabilité.

La publication du deuxième rapport sur la durabilité donne à l'OFCL l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de sa stratégie en matière de durabilité en 2022. Le rapport s'articule autour des domaines d'action que sont les processus, la société, l'économie et l'environnement. Chaque chapitre met en lumière les aspects pertinents et les progrès réalisés par rapport à chaque axe de la stratégie de l'OFCL en matière de durabilité.

L'OFCL intègre la durabilité à ses processus d'affaires, par exemple en utilisant le standard Construction durable Suisse (SNBS) comme base de planification pour les nouvelles constructions et les rénovations en Suisse. Dans sa stratégie en matière d'acquisitions, l'OFCL opte pour les « acquisitions durables ».

Pour intégrer les parties prenantes aux questions de durabilité, un sondage a été mené en 2022 auprès du personnel au sujet de la mise en œuvre de la stratégie de l'OFCL en matière de durabilité et une sélection de partenaires externes a été interrogée sur la stratégie et sur le premier rapport sur la durabilité. Si les parties prenantes externes ont estimé que les achats durables et l'économie circulaire étaient les priorités les plus pertinentes de l'OFCL, les collaborateurs ont considéré que c'étaient les émissions de gaz à effet de serre.

L'OFCL exploite activement les avantages de la numérisation, aussi bien pour ses publications que dans le domaine de la construction. En 2022, il a ainsi mis à disposition 94 % des publications en ligne et a testé les possibilités offertes par la modélisation des données du bâtiment (Building Information Modeling ou Management [BIM]) dans le cadre de plusieurs projets.

Pour mener à bien des projets innovants, l'OFCL a entrepris une collaboration entre une start-up suisse et une entreprise ivoirienne, afin d'utiliser de l'argile pour construire une résidence officielle à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, l'OFCL étudie d'une part le potentiel du nouveau système de plancher « Rippmann Floor System » (RFS) en collaboration avec l'EPF, d'autre part l'outil d'optimisation Sympheny pour le développement d'un schéma énergétique en collaboration avec la Haute école de Lucerne.

En 2022, l'OFCL **employait 887 personnes**, soit 2,43% de l'ensemble du personnel de la Confédération. Viennent s'y ajouter seize apprentis et six stagiaires des hautes écoles. Un peu plus de la moitié de ces employés sont des femmes. Les personnes de plus de 50 ans représentent aussi un peu plus de la moitié des collaborateurs.

Pour **prévenir les cas de corruption**, les nouveaux collaborateurs sont soumis à un contrôle de sécurité relatif aux personnes, qui est reconduit tous les cinq ans. Le personnel de l'OFCL doit également suivre tous les deux ans un module de formation en ligne sur la corruption. En 2022, les cadres de l'office ont en outre été sensibilisés à ce thème au moyen d'une présentation.

Afin de promouvoir la diversité linguistique, l'OFCL a mis en œuvre en 2022 le projet pilote « Mensis foederatis », qui consiste à inscrire des dictons de toute la Suisse sur les assiettes du restaurant du personnel.

En 2022, diverses **mesures de promotion de la santé** ont en outre été mises en œuvre, parmi lesquelles des formations à l'intention des cadres ainsi que des conférences thématiques et autres actions. Ce chapitre illustre la mise en œuvre de la sécurité au travail à l'OFCL, à partir de l'exemple de la production des passeports.

Avec un volume d'achat de 1.48 mia. CHF en 2022, l'**achat durable** revêt une grande importance à l'OFCL. Les résultats du monitoring de la durabilité des achats montrent que les aspects économiques et sociaux ainsi que les coûts du cycle de vie ont été en grande partie pris en compte dans les appels d'offres de l'OFCL.

L'OFCL applique diverses mesures dans le but de **réduire continuellement son impact environnemental**. Le remplacement des chauffages au mazout est en bonne voie pour atteindre l'objectif à l'horizon 2030. S'agissant du remplacement des chauffages au

gaz naturel, l'objectif a déjà été dépassé, tout comme celui de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules de service électriques sur divers sites. Durant l'année sous revue, l'OFCL a procédé à de nouveaux remplacements de voitures de tourisme et de camionnettes à moteur thermique par des véhicules électriques. Les émissions dues aux voyages en avion suivent la trajectoire de réduction fixée dans le plan d'action « Voyages en avion ».

Les **installations photovoltaïques** de l'OFCL en Suisse et à l'étranger lui ont permis de produire au total 2,37 GWh d'électricité en 2022.

Pour soutenir l'**économie circulaire**, l'OFCL mise sur un degré accru de standardisation du mobilier de bureau. De plus, depuis la moitié de l'année 2022, la filière dite « de seconde vie », lancée en tant que projet pilote, a été définitivement établie. L'OFCL a aussi mis en œuvre l'idée de l'économie circulaire dans ses projets de construction en 2022.

Durant l'année sous revue, de nombreuses mesures ont été prises pour **favoriser la biodiversité**, par exemple l'introduction, dans les parterres, d'un mélange de plantes vivaces et d'arbustes sauvages indigènes et propices à la vie des insectes.



Préface du directeur de l'OFCL

Promouvoir ensemble la durabilité



En tant qu'office responsable des ressources, l'OFCL assume un rôle clé en matière de développement durable au sein de l'administration fédérale. C'est dans cette optique qu'a été créée l'unité organisationnelle « Durabilité OFCL » lors de la réorganisation de 2022. Directement subordonnée au vice-directeur, elle occupe une position centrale au sein de l'office. L'OFCL dispose déjà de réseaux bien établis pour promouvoir les échanges internes sur les thèmes du développement durable, grâce à l'équipe et au groupe de travail Durabilité.

L'OFCL contribue déjà activement à la promotion de la durabilité au sein de l'administration fédérale, en participant notamment au système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale ([RUMBA](#)), au premier [Rapport sur la durabilité de l'administration fédérale](#), au groupe spécialisé de la KBOB Construction durable, au groupe de travail de la CA pour les achats publics durables ainsi qu'à d'autres groupes de travail thématiques. L'OFCL représente le Département fédéral des finances (DFF) au sein du Comité directeur Agenda 2030 et du groupe de travail correspondant.

GRI 2-22

Les efforts consentis dans le domaine du développement durable ont permis de remporter plusieurs succès en 2022 : par exemple, le nouveau bâtiment sis Eichenweg 3 à Zollikofen a obtenu la certification « Platine » du SNBS. Le Rapport sur la durabilité 2022 de l'OFCL montre à la fois les réussites et les défis à relever dans ce domaine.

Lien :
Site Internet
de l'OFCL



L'OFCL s'efforce de prendre en compte le facteur durabilité dans la réalisation de ses tâches ; si les progrès sont constants, les défis restent nombreux. Notre office est toutefois bien décidé à poursuivre son développement afin de contribuer activement à construire un avenir alliant succès et durabilité et à faire figure d'exemple pour le monde économique et le grand public.

En 2023, plusieurs projets sont à l'ordre du jour de la nouvelle législature 2024-2027. L'OFCL est notamment en train d'élaborer ses propres mesures de mise en œuvre du nouveau concept RUMBA.

« En tant qu'office responsable des ressources, l'OFCL assume un rôle clé en matière de développement durable au sein de l'administration fédérale. »

Pierre Broye,
Directeur de l'OFCL

Lien :
Stratégie de
durabilité de l'OFCL



Il participera en outre à différentes mesures du plan d'action 2024-2027 visant à mettre en œuvre la Stratégie pour le développement durable 2030. Les objectifs spécifiques sont mentionnés dans les chapitres correspondants du rapport sur la durabilité. D'ici fin 2024, la stratégie en matière de durabilité de l'OFCL sera à nouveau mise à jour pour améliorer encore cette thématique au sein de l'office et permettre à l'avenir une communication encore plus transparente à ce sujet dans les rapports sur la durabilité.

Pierre Broye,
Directeur de l'OFCL



Portrait

L'Office fédéral des constructions et de la logistique

Rattaché au Département fédéral des finances (DFF), l'OFCL est un office transversal qui fournit des prestations à toute l'administration fédérale civile ainsi qu'au public.

ODD 8, 9, 10, 12

GRI 2-1, 2-6, 2-7, 201-1

L'OFCL a pour tâche d'héberger l'administration fédérale civile et de lui fournir des biens logistiques. Il se fonde sur ses lignes directrices pour planifier ses affaires. Les valeurs sur lesquelles il appuie son action sont l'exemplarité, l'esprit de partenariat et la durabilité.

En 2022, l'office employait en moyenne 887 personnes. Ce chiffre inclut le personnel chargé du nettoyage et de l'entretien des bâtiments de l'administration fédérale civile dans l'agglomération de Berne.

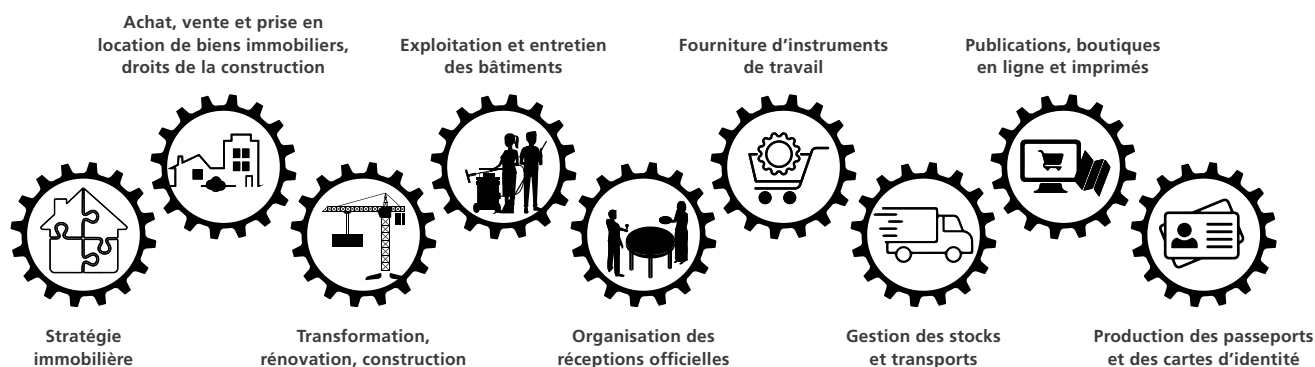


Figure 1 : Principales tâches de l'OFCL en bref.

L'OFCL, service de la construction et des immeubles de la Confédération

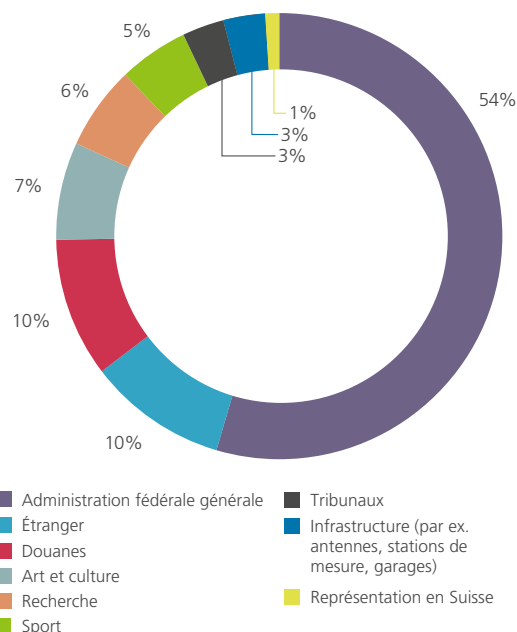
Lien :
Site Internet
de l'OFCL



Le parc immobilier de l'OFCL comprend quelque 3000 bâtiments et ouvrages ainsi que 1900 terrains d'une valeur d'acquisition s'élevant respectivement à 7,8 milliards de francs et à 1,8 milliard de francs. Le segment principal du portefeuille est constitué des bâtiments administratifs sis dans l'agglomération bernoise, qui hébergent plus de 26 000 des quelque 33 000 postes de travail de l'administration fédérale civile. S'ajoutent à ce portefeuille les bâtiments utilisés à des fins de représentation, tels que le Palais du Parlement, le manoir du Lohn et les ambassades suisses du monde entier, ainsi que des instituts de recherche, des installations douanières et sportives, des monuments historiques et des musées. Le parc immobilier civil de la Confédération compte en outre des installations telles que les stations de mesure de MétéoSuisse ou des antennes de télécommunication. Héberger l'administration fédérale civile dans des bâtiments appropriés recouvre un large éventail de champs d'activité, qui va bien au-delà de la construction, de la rénovation et de l'exploitation d'immeubles.

Sous-portefeuilles par valeur d'acquisition

Pourcentage de la valeur d'acquisition totale du portefeuille immobilier de l'OFCL : 9.6 milliards de francs en 2022



DL'OFCL définit les **stratégies et les schémas directeurs** relatifs à son parc immobilier et établit les plans de financement correspondants. Il met à la disposition des unités d'organisation de l'administration fédérale des bâtiments d'une taille appropriée se distinguant par leur polyvalence. La gestion de l'immobilier est fondée sur des normes de développement durable en matière d'études, de construction, d'aménagement, de gestion et d'exploitation.

Achat, vente et prise en location d'immeubles :

L'OFCL s'emploie à réduire le nombre de bâtiments pris en location et, pour autant que cela soit rentable, à mettre à disposition une part aussi élevée que possible de locaux à l'intérieur de bâtiments appartenant à la Confédération.

Transformation, rénovation et construction :

s'agissant de la construction et de la transformation des bâtiments appartenant à la Confédération, l'OFCL est responsable des projets tout entiers, depuis l'examen des besoins des utilisateurs jusqu'à la réalisation. Il contrôle régulièrement les dépenses et gère les crédits.

Lien :
Projets de
construction de l'OFCL



Ce faisant, il accorde une grande importance au développement durable et, plus particulièrement, à la diminution des besoins en surface, à la réduction de la consommation d'énergie, à l'emploi de matériaux écologiques et à l'intégration d'énergies renouvelables.

L'OFCL coordonne et fournit les services nécessaires **à l'exploitation et à l'entretien des bâtiments**. Le nettoyage des locaux en fait partie, tout comme le travail de l'Établissement horticole de la Confédération.

L'OFCL assure aussi la planification et la réalisation des **réceptions officielles**.

Il compte par ailleurs un domaine spécialisé Produits de construction et affaires européennes. Le directeur de l'OFCL est aussi le président de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), dont l'office héberge le secrétariat. L'OFCL assure en outre la présidence et le secrétariat de la Commission fédérale des produits de construction.



Diversité du parc immobilier de l'OFCL, dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du coin supérieur gauche : ambassade de Suisse à Tbilissi (photo: Ariel Huber), salle des pas perdus du Palais fédéral (photo: Adrian Scheidegger), salle de formation à Macolin (photo: ©OFSP), station météorologique au sommet du Weissfluh (photo: Marcel Giger)



L'OFCL, service d'achat

L'OFCL en tant qu'acheteur pour son usage propre

Premièrement, l'OFCL acquiert des prestations pour lui-même, c'est-à-dire pour couvrir ses propres besoins ou pour accomplir les tâches qui lui sont confiées. Il s'agit notamment des activités liées à l'acquisition de prestations pour la construction, l'entretien et l'exploitation des immeubles destinés à accueillir le personnel de l'administration fédérale civile. Cela comprend aussi l'acquisition de biens et de services assimilables à des biens afin d'équiper les postes de travail de l'administration fédérale civile. L'OFCL est en outre responsable de l'acquisition et de la distribution des publications fédérales.

L'OFCL en tant qu'acheteur pour d'autres unités administratives

Deuxièmement, en tant que service d'achat central de la Confédération, l'OFCL acquiert des biens et des services liés à des biens pour le compte d'autres offices ou de services demandeurs qui sont tenus de recourir au soutien de l'OFCL. Dans ce rôle, la mission principale de l'OFCL est d'assurer l'approvisionnement de base de l'administration fédérale en produits logistiques. L'office assure la gestion stratégique et opérationnelle des acquisitions en tenant compte des besoins de ses clients. Il détermine notamment les normes et les processus relatifs aux biens à acquérir et tient les assortiments.

En tant que service d'achat central de la Confédération, l'OFCL joue un rôle clé dans la politique en

matière d'acquisitions de l'administration fédérale. Son directeur est aussi le président de la Conférence des achats de la Confédération (CA), dont l'OFCL héberge le secrétariat. Par ailleurs, le secteur Controlling des achats et le Centre de compétence des marchés publics sont tous deux rattachés à l'OFCL.

Fourniture d'instruments de travail : l'OFCL équipe tous les collaborateurs de l'administration fédérale en mobilier, en imprimés et en fournitures de bureau. Il tient compte des besoins de ses clients internes à l'administration fédérale, fixe les normes auxquelles les biens à acheter doivent répondre et gère un catalogue de références. L'acquisition centralisée dans ces domaines permet de regrouper les achats et de réaliser ainsi des économies d'échelle. Cela contribue à la rentabilité et à la durabilité des acquisitions. Les défis à relever sont immenses : les nouvelles formes de travail transforment sans cesse les besoins en équipement des postes de travail, transformations que l'OFCL doit anticiper dans ses schémas directeurs.

L'OFCL livre à ses clients les articles qu'il a achetés ; il stocke la marchandise dans ses propres **entrepôts** et effectue les **transports** (de même que les déménagements de bureaux) avec ses propres véhicules.

Son champ de compétences englobe aussi les **publications, les boutiques en ligne, les imprimés** et les services postaux. L'office s'occupe de l'acquisition des publications, depuis leur conception jusqu'à leurs versions finales imprimée et électronique. En tant qu'éditeur, il assure, par l'intermédiaire de sa [boutique en ligne](#), la diffusion de plus de 60 000 publications, dont des textes de lois, du matériel didactique, des magazines, des livres et, bien sûr, la fameuse brochure « La Confédération en bref ». La plupart des publications proposées peuvent être téléchargées sous forme électronique. L'OFCL est également le centre de publication des données, d'impression et d'expédition de l'administration fédérale. Le produit le plus connu dans ce domaine est la brochure des « Explications du Conseil fédéral ».

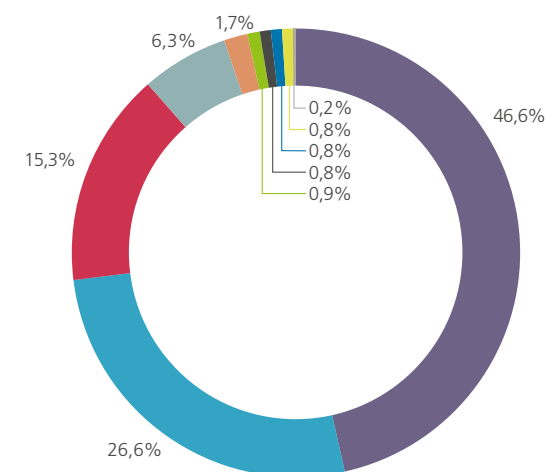
Dernier point et non des moindres : l'OFCL assure, sur mandat du Département fédéral de justice et police, la **fabrication en série des passeports et des cartes d'identité**. C'est lui qui personnalise ces deux titres d'identité avec, dans le cas du passeport, des données biométriques enregistrées sous forme électronique. À cet effet, il assemble les divers composants que des entreprises privées lui fournissent et intègre au passeport les données d'identité des citoyens. L'OFCL assure la sécurité des données qui lui sont transmises tout au long du processus de production. Il établit également les passeports provisoires, les passeports de service et les passeports diplomatiques ainsi que d'autres documents d'identité et de légitimation.

Lien :
Description des
catégories
d'acquisition



Catégories d'acquisition de l'OFCL

Part en % du volume de contrats/commandes de 1480.20 millions de fr.



- Services informatiques
 - Constructions civiles
 - Informatiques et moyens de télécommunication*
 - Publications, imprimés et supports d'information de la Confédération
 - Équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile*
 - Services postaux et courrier diplomatique
 - Technique de photocopie*
 - Bureautique, y compris appareils de présentation, accessoires*
 - Matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique*
 - Services nécessaires à la mise à disposition, à l'exploitation et à l'entretien des biens
- * y compris entretien et de réparation

Organisation du développement durable

Le développement durable à l'OFCL

En matière de développement durable, l'OFCL joue un rôle clé au sein de l'administration fédérale. Il endosse en outre un rôle de modèle vis-à-vis du monde économique et du grand public.

GRI 2-3, 2-13, 3-2

Lien:
Durabilité OFCL



L'unité Durabilité

L'unité « Durabilité OFCL » est directement subordonnée au vice-directeur de l'OFCL. Elle accomplit ses tâches avec la participation des autres unités organisationnelles de l'office concernées.

Cette unité est responsable, d'une part, de la stratégie en matière de durabilité ainsi que du pilotage et de la coordination de sa mise en œuvre au sein de l'OFCL, d'autre part, de la rédaction du rapport annuel sur le développement durable. Elle conseille et soutient les services de l'OFCL chargés d'appliquer les mesures en la matière et implémente le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) au sein du département. Elle représente en outre l'OFCL dans différents groupes de travail de l'administration fédérale et élabore des avis sur des objets politiques et des demandes de renseignement.

L'équipe et le groupe de travail Durabilité

À l'OFCL, le développement durable est conçu comme un thème transversal. Afin d'encourager les échanges à ce sujet et le déploiement de la stratégie en matière de durabilité dans tous ses services, l'office a créé dès 2019 une équipe et un groupe de travail consacrés à la durabilité.

Avec l'équipe Durabilité, les membres de la direction de l'OFCL accompagnent l'unité dans l'accomplissement de ses tâches et approuvent les mises à jour régulières de la stratégie. Le groupe de travail soutient l'unité Durabilité OFCL dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et dans l'élaboration du rapport sur la durabilité, et assure le flux d'informations avec les autres unités organisationnelles.

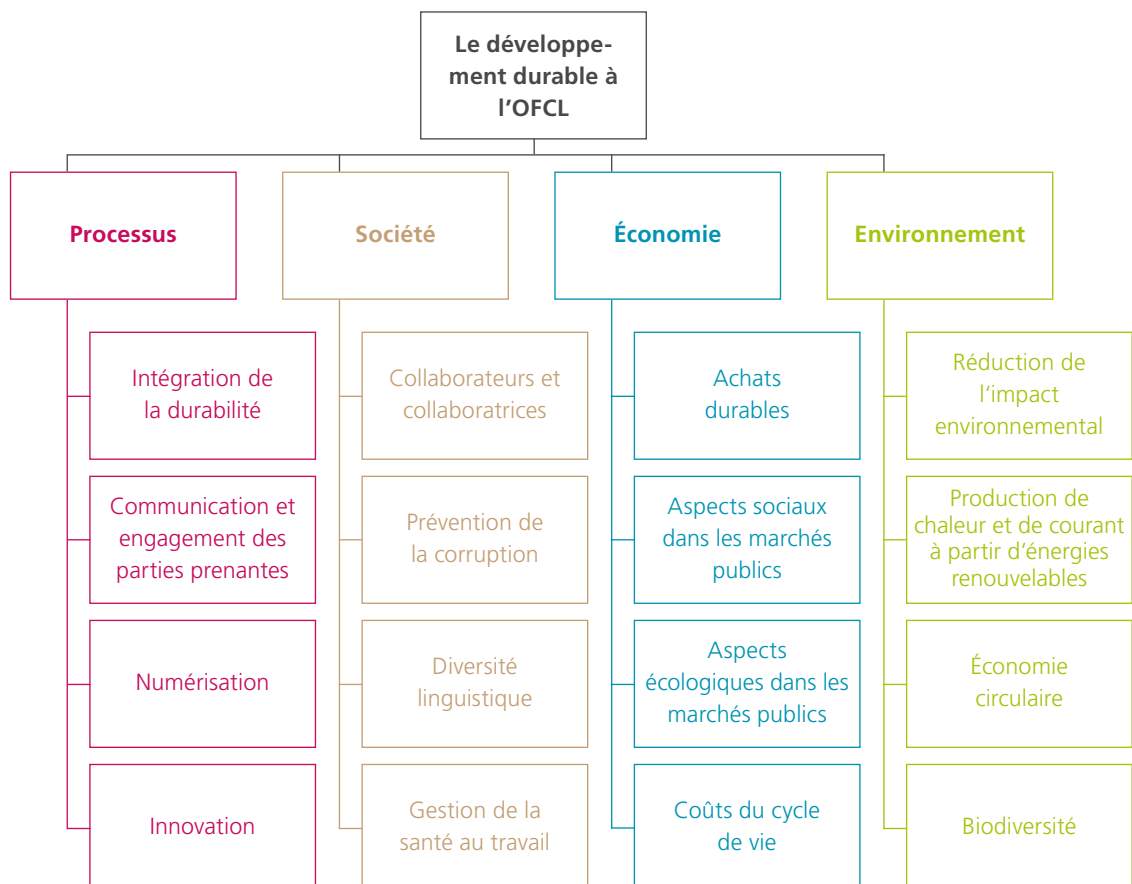


Schéma: les 16 priorités stratégiques de l'OFCL en matière de développement durable.



La stratégie en matière de durabilité

L'OFCL a défini sa stratégie en matière de durabilité en s'inspirant de la [Stratégie pour le développement durable 2030](#) du Conseil fédéral et d'autres stratégies ou plans d'action tels que la [Stratégie énergétique 2050](#), la [Stratégie climatique à long terme 2050](#), la [Stratégie Biodiversité](#) ou la [conception « Paysage suisse »](#). Il s'y est fixé un cadre conceptuel applicable aux aspects du développement durable dans son champ d'activités. Il suit en outre les recommandations de la CA et de la KBOB.

La première version de la stratégie a été approuvée en juillet 2019. Elle a été mise à jour fin 2021/début 2022 sur la base d'une matrice de pertinence dans laquelle les unités de l'OFCL ont évalué le bien-fondé de différents aspects du développement durable pour leurs processus.

Dans un premier temps, le groupe de travail Durabilité a identifié 54 aspects. Dans un second temps, les unités de l'office ont évalué la pertinence (faible, moyenne ou élevée) de chacun de ces aspects pour leurs processus. L'OFCL a ensuite déduit de ces 54 aspects les 16 priorités de sa stratégie en matière de durabilité, pour lesquelles il a formulé des axes stratégiques. Ces axes indiquent les moyens par lesquels l'office met en œuvre les priorités stratégiques.

Ce processus est illustré dans l'édition 2021 du rapport sur la durabilité.

Lien:
Stratégie de
durabilité de l'OFCL



Lien:
Rapport de
durabilité de l'OFCL



Le rapport sur la durabilité

L'OFCL publie chaque année au mois de juin son rapport sur la durabilité pour l'année précédente. Il y fait le point sur la mise en œuvre des priorités et des axes définis dans la stratégie en matière de durabilité. Le document est exclusivement disponible en ligne, sous forme de fichier PDF.

Le rapport sur la durabilité est un moyen de rendre compte au Parlement et au Conseil fédéral. Il permet aussi aux collaborateurs de l'OFCL, aux autres unités administratives de la Confédération et au grand public de se renseigner sur les activités de l'OFCL liées au développement durable.

La présente édition dresse un état des lieux de l'année 2022. Sa structure suit les champs d'application et les priorités de la stratégie en matière de durabilité de l'OFCL. Chaque chapitre expose les priorités et les axes stratégiques correspondants.



Indicateurs

Moments forts de l'année 2022

La valeur du portefeuille
immobilier de l'OFCL s'élève à

9.6 milliards
de francs.

Le volume des achats de l'OFCL
a atteint

1.48 milliard
de francs.

L'OFCL a certifié MINERGIE®

331'407 m²
de surface de référence énergétique.

L'OFCL met à disposition

145 bornes de
recharge pour les véhicules
électriques sur 50 sites
en Suisse.

L'OFCL a réduit

de **10,7 %**

ses émissions de gaz à effet
de serre imputables à la
consommation de chaleur.

94 %

des produits imprimés
sont également disponibles
sous forme numérique.

L'OFCL a produit

2.37 GWh

d'électricité au moyen
d'installations photovoltaïques
en Suisse et à l'étranger.

En 2022, l'OFCL employait

887

collaborateurs et
collaboratrices.





1.1 Intégration de la durabilité

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7, 9, 11, 12

À l'OFCL, la durabilité est un thème transversal intégré aux processus opérationnels et aux directives.

L'office identifie quelles sont les questions de durabilité essentielles qui se trouvent au cœur de ses principaux processus. Il établit ensuite une matrice de pertinence, qu'il révisé régulièrement.

Pour les principaux aspects de la durabilité, il se réfère à des normes ayant fait leurs preuves et intègre celles-ci dans ses processus. À ces fins, il tient compte des instruments de la KBOB et de la CA.

Il définit lui-même les conditions et le caractère contraignant des normes existantes dans ses directives¹.

Gestion immobilière durable

L'ordonnance du 5 décembre 2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC) impose à l'OFCL de tenir compte « de manière équilibrée, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier [construction, aménagement, gestion et exploitation], des trois dimensions du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement » (art. 9, al. 1 bis, OILC).

Dans ses directives concernant la gestion immobilière durable, le DFF a décliné ce principe en onze principes directeurs qui définissent les principaux champs d'action à respecter dans ce domaine. L'application de ces directives suppose de suivre les recommandations de la KBOB en matière de

construction durable, en particulier la recommandation 2017/3 sur le développement durable et les fiches d'information qui l'accompagnent.

Pour les nouvelles constructions et les rénovations en Suisse, l'OFCL utilise le standard Construction durable Suisse (SNBS) comme base de planification. Conformément à l'initiative « Exemplarité Énergie et Climat » (EEC) de la Confédération, l'OFCL vise, pour les nouvelles constructions, une certification selon le SNBS et Minergie-P/A-ECO®. L'OFCL conçoit et réalise en priorité des projets selon le SNBS et choisit, en complément et en fonction du projet, le label MINERGIE approprié. La plupart de ses projets de construction tiennent compte des exigences de ces deux labels.

Lien:
Campus de
Zollikofen: la
durabilité comme
principe directeur



Certification « Platine » du SNBS pour le nouveau bâtiment sis Eichenweg 3 à Zollikofen

Le nouveau bâtiment sis Eichenweg 3 à Zollikofen a obtenu la certification platine du SNBS en janvier 2022. Par ailleurs conforme aux normes MINERGIE-P-ECO® et Gutes Innenraumklima® (label pour un bon climat intérieur), il répond à des exigences élevées en matière de développement durable. La qualité du bâti et l'aménagement remarquable des espaces extérieurs sont le résultat d'un concours portant sur les études et la réalisation. Le bâtiment a été conçu dans une optique de flexibilité maximale afin de permettre une durée d'utilisation aussi longue que possible. Les besoins en énergie sont réduits au minimum par la forme compacte de la construction, par l'activation de la masse thermique, par des pare-soleil extérieurs et par une excellente isolation thermique. Une installation photovoltaïque, un système de récupération des rejets thermiques et un champ de sondes géothermiques garantissent un fonctionnement sans émissions de CO₂. Le site, peu éloigné de la ville fédérale, est bien desservi par les transports publics.



Photo: Rolf Siegenthaler

¹ Selon l'art. 12, al. 1, let. f et l'art. 41 OILC, ainsi que l'art. 37a, al. 1, Org-OMP

Surfaces de référence pour la consommation d'énergie certifiées MINERGIE® en 2022 (en m²)

MINERGIE	MINERGIE Eco	MINERGIE A	MINERGIE A Eco	MINERGIE P	MINERGIE P Eco	Total
109'954	32'741	2'937	1'066	14'892	169'817	331'407

Achats durables

Lien:
Stratégie de
l'OFCL en matière
d'acquisitions



En sa qualité de service d'achat central de l'administration fédérale, l'OFCL accorde une importance particulière aux principes régissant les achats durables.

La [loi fédérale sur les marchés publics](#) encourage la prise en compte accrue du développement durable dans les marchés publics en Suisse.

La [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#) définit les « acquisitions durables » comme un axe stratégique. Dans sa stratégie en la matière, l'OFCL expose la manière dont il entend réaliser ses acquisitions de 2022 à 2030 et inclut la durabilité parmi ses orientations générales. Il met d'ailleurs en place un « monitoring de la mise en œuvre » de cette stratégie. L'OFCL applique en outre les [principes directeurs](#) et les [recommandations](#) de la CA pour des achats durables.

Lien:
Chapitre 3.1
Chapitre 3.2
Chapitre 3.3
Chapitre 3.4



L'OFCL promeut la transparence des données relatives aux acquisitions de l'administration fédérale. Les indicateurs pertinents sont publiés chaque année en septembre par le secteur Controlling des achats dans le [set de reporting sur le controlling des achats de l'administration fédérale](#) et préparés pour le [rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](#), coordonné par la CA.

Le 10 mai 2022 a eu lieu la deuxième Conférence sur les marchés publics durables organisé par la CA et la KBOB en collaboration avec l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS), la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). La Conférence s'est concentrée sur les thèmes de l'achat durable qui sont pertinents pour les niveaux subfédéraux.



1.2 Communication et engagement des parties prenantes

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12, 17

GRI 2-3, 2-28, 2-29

Chapitre
« Développement durable à l'OFCL »

L'OFCL montre à son personnel, au public ainsi qu'au monde politique qu'il agit en respectant les principes de durabilité, et il y associe les parties prenantes concernées.

Il communique activement et de manière ciblée sur les aspects durables de ses stratégies et de ses projets. Pour ce faire, il privilégie les communiqués de presse, la communication en ligne, les documentations sur les constructions, ainsi que d'autres publications ou des vidéos.

Il publie un rapport annuel concernant la durabilité, en se fondant sur les directives de la Global Reporting Initiative (GRI)², et intègre les parties prenantes dans la définition des priorités stratégiques.

L'OFCL et ses parties prenantes

L'OFCL entretient des liens étroits avec ses parties prenantes, développe des relations de partenariat et met en œuvre des mesures ciblées afin d'intégrer les groupes d'intérêt aux processus de décision : procédures de consultation, consultation des offices à propos des objets politiques de l'OFCL, ou encore implication des riverains dans les projets de construction.

En outre, l'OFCL utilise différents instruments pour communiquer régulièrement sur les thèmes de la durabilité, dont son site internet, les réseaux sociaux et diverses publications, qui informent le public sur ses activités. Des publications thématiques, sous forme de brochures, de dépliants, de livres, de films et de documentations de chantier, sont également élaborées et mises à disposition pour informer des groupes d'intérêt plus spécifiques. Enfin, l'OFCL répond aux demandes des médias, entretenant avec ceux-ci d'autres types de contacts, par exemple sous la forme d'entretiens de fond ou d'interviews.

Compte tenu de sa position particulière en tant qu'office transversal, qui fournit un large éventail de prestations aux autres offices de l'administration fédérale, il se produit une configuration spéciale dont il faut particulièrement tenir compte s'agissant de l'engagement des parties prenantes en matière de durabilité. Les autres offices sont non seulement des organisations partenaires, dans le cadre du traite-

ment d'un objet politique, par exemple, mais aussi des clients de l'OFCL. Il est donc indispensable qu'ils connaissent et qu'ils comprennent les exigences que celui-ci formule dans sa stratégie en matière de durabilité vis-à-vis des bâtiments, des produits et des services qu'il achète. L'OFCL doit par ailleurs communiquer clairement les exigences auxquelles doivent satisfaire ses fournisseurs et ses prestataires de services.

Lien :
Publications de
l'OFCL



Lien :
Communiqués
de presse de l'OFCL



² www.globalreporting.org

³ Exemples d'objets politiques récurrents :
– Budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances ou contrat de prestations
– Message sur les immeubles
– Interventions parlementaires

Avis du personnel

Début 2022, le personnel de l'OFCL a été prié de participer à un sondage en ligne pour donner son avis sur l'importance accordée à la durabilité à l'office et sur la pertinence et la mise en œuvre des priorités de la stratégie en matière de durabilité. Sur les 575 collaborateurs contactés, 142 ont participé au sondage. Les résultats relatifs au premier point ont été publiés dans l'édition 2021 du rapport.

Le graphique ci-après représente les réponses relatives au second point. La ligne du haut indique l'importance que les sondés accordent à la priorité en question. La ligne du dessous indique ce qu'ils pensent de la mise en œuvre de chaque priorité. Plus l'écart entre les points est grand, plus les participants estiment que l'OFCL peut mieux faire.

Selon les sondés, la promotion de la numérisation, la prévention de la corruption et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités les plus pertinentes de la stratégie. Les moins pertinentes sont la prise en compte de la diversité linguistique, la communication et l'engagement des parties prenantes.

De l'avis des sondés, la prévention de la corruption et la prise en compte de la diversité linguistique sont les priorités les mieux mises en œuvre. En revanche, ils considèrent que l'OFCL néglige la promotion de l'innovation et la simplification des appels d'offres.

Lien :
Stratégie de durabilité de l'OFCL

Lien :
Rapport de durabilité de l'OFCL

« Impliquer les collaborateurs dans la stratégie, c'est important et c'est très courageux. »
(Déclaration tirée d'un entretien avec une personne extérieure à l'office)



Figure 2 : Appréciations des collaborateurs sur la pertinence et la mise en œuvre des priorités de l'OFCL en matière de durabilité

⁴ Le sondage a été réalisé pendant la mise à jour de la stratégie en matière de durabilité. Certaines priorités ont donc changé d'appellation par rapport à la stratégie 2022. Les principales modifications portent sur les points suivants : la priorité « Stratégie du personnel moderne » a été renommée « Collaborateurs et collaboratrices », et les thèmes « Appels d'offres simples » et « Renforcement de la concurrence axée sur la qualité » ont été réunis sous le titre « Achats durables ».



Entretiens avec des parties prenantes extérieures

À l'automne 2022, la société de conseil engageability a réalisé, sur mandat de l'OFCL, des entretiens avec des parties prenantes extérieures sur leurs attentes, d'une part, et sur leur appréciation de la stratégie en matière de durabilité et du rapport 2021, d'autre part. Ces entretiens, au nombre de 13, ont été menés avec des personnes provenant de différentes unités de l'administration fédérale (9), de l'échelon des cantons et des communes (2), et d'associations (2).

La majeure partie des interlocuteurs ont jugé la stratégie ambitieuse (46 %) ou tout à fait appropriée (38 %). Le premier rapport sur la durabilité leur a plu, puisque 62 % l'ont jugé bon, et 31 % très bon. Une seule personne a trouvé la stratégie trop peu ambitieuse (7 %) et le rapport décevant (7 %). Une autre personne n'a pas été en mesure d'évaluer le degré d'ambition de la stratégie (7 %).

À l'instar des collaborateurs, les parties prenantes externes ont également été priées d'évaluer la pertinence des priorités stratégiques définies dans la stratégie. Tandis que les premiers jugent ces priorités globalement pertinentes, voire très pertinentes, les entretiens révèlent que les parties prenantes n'en trouvent unanimement pertinentes que certaines (voir figure 2).

Pour les personnes interrogées, les priorités les plus pertinentes de l'OFCL sont les acquisitions durables et l'économie circulaire, les moins pertinentes étant les sujets de société. Trois de ces personnes ont estimé que toutes les priorités stratégiques étaient d'égale importance.

« Ce qui serait intéressant, à l'avenir, c'est d'examiner les tendances, de regarder où l'on va : où l'OFCL veut-il arriver d'ici à cinq ou dix ans, les mesures se sont-elles révélées efficaces ou a-t-il fallu les rectifier ? »

(propos recueillis lors d'un entretien avec une personne extérieure à l'office)

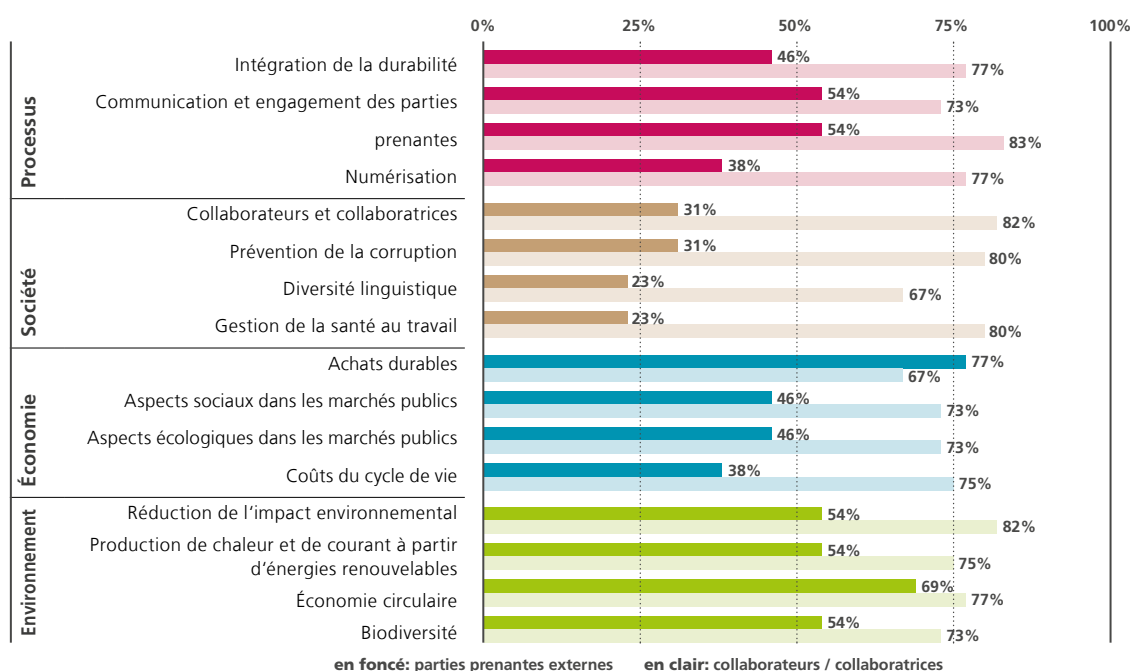


Figure 3 : Nombre de collaborateurs et collaboratrices (en clair; 100% = 142) et de parties prenantes externes (en foncé; 100% = 13) qui considèrent priorités de l'OFCL en matière de durabilité comme importantes à très importantes.

Réorientation et rénovation complète de la Bibliothèque nationale à Berne

Le projet de réorientation et de rénovation complète de la Bibliothèque nationale à Berne a associé les parties prenantes dès le départ, à la faveur d'une procédure de mandat d'étude parallèle. Les représentants de l'association de quartier, du nouveau quartier des musées, du canton et de la ville de Berne ont été informés en personne du projet de construction avant le lancement de la procédure. Ces échanges ouverts et précoces ont permis d'intégrer plusieurs de ces personnes dans le collège d'experts de la procédure de mandat d'étude parallèle. Le grand public a été informé de la procédure et du projet par voie de communiqué de presse. Les projets soumis ont fait l'objet d'une exposition publique.



Photo: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Projet de géothermie à Macolin



Photo: Hydro-Géo Environnement, Petit-Lancy

À Macolin, l'OFCL construit un réseau de chauffage urbain long de 2700 m pour le Centre national de sport. En optant pour la géothermie captée à une profondeur comprise entre 1500 et 2200 m de profondeur comme source de chaleur centrale, l'OFCL ouvre de nouveaux horizons pour l'administration fédérale et la population locale. Ce projet, qui suscite un vif intérêt, peut aussi générer de l'incertitude. Pour y parer, l'OFCL a conçu une campagne de communication aussi transparente que complète à destination des communes et des bourgeoisies, des autorités, des médias et, surtout, de la population. Les personnes concernées par les mesures effectuées dans le cadre du projet seront informées par différents moyens : réunions d'information, dépliants, site internet dédié ou SMS. Le jeu en vaut la chandelle : si le projet parvient à se faire accepter et qu'il est réalisé comme prévu, les émissions de CO₂ de tous les bâtiments de l'OFSP à Macolin seront réduites de 95 % par rapport à aujourd'hui.

Commissions, groupes de travail et plateformes

L'OFCL collabore avec bon nombre de commissions et de groupes de travail au sein de l'administration fédérale. Il préside également la KBOB et la CA, est membre de diverses plateformes à tous les échelons de l'État fédéral et participe au dialogue sectoriel avec des associations économiques. Il apporte par ailleurs sa contribution dans des groupes d'experts au niveau européen.

Quelques exemples :

Constructions

- Groupes spécialisés de la KBOB, dont le groupe Construction durable
- Direction du Réseau Construction durable Suisse (NNBS) et groupe de pilotage du standard Construction durable Suisse
- Plusieurs commissions de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

Acquisitions

- Groupe de travail de la CA pour les achats publics durables
- Comité Formation et perfectionnement pour les services d'achat
- Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés public (IAöB)
- [Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#)
- [Guide pour les marchés publics \(TRIAS\)](#)

Groupes d'experts de la Commission européenne⁵

- Construction Products Regulation (CPR) Technical Acquis Process Steering Group
- Expert group on the CPR Review

⁵ Dans le cadre des travaux actuels au niveau européen dans le domaine des produits de construction, l'OFCL participe aux travaux de révision et de base pour les réglementations au niveau européen afin d'assurer l'équivalence (également future) de la législation suisse avec la législation européenne.



1.3 Numérisation

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9

L'OFCL tire activement parti des chances offertes par la numérisation.

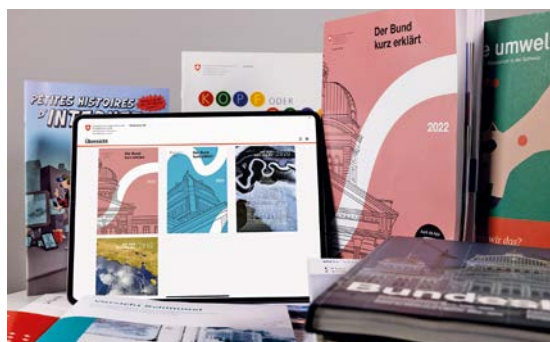
Il examine régulièrement si ses processus relatifs à l'exploitation du potentiel offert par le numérique sont conçus de manière adéquate et ciblée. Si nécessaire, il les adapte.

Il intègre des méthodes de travail numériques dans ses projets pilotes, telles que le bâti immobilier modélisé (BIM : building information management).

Numérisation des publications

L'OFCL a notamment pour tâche de centraliser les achats sur le marché de prestations de mise en page, d'impression et de réalisation numérique de publications, et d'assurer l'édition, la distribution et la gestion stratégique de publications et d'imprimés. Il organise en outre la publication des documents dont la loi exige qu'ils soient envoyés aux citoyens sous une forme imprimée (par ex. le matériel de vote). Dès qu'une publication est planifiée, il détermine si une version imprimée est encore d'actualité. Souvent, une solution intermédiaire est judicieuse. Ainsi, les lecteurs ont le choix de la manière dont ils souhaitent s'informer.

Près de 55 000 documents sont actuellement disponibles, dont la plupart sont imprimés à la demande. Le stock de documents papier ne compte qu'environ 2500 références. Pendant l'année sous revue, la proportion de produits disponibles également sous forme électronique a continué d'augmenter et s'élève actuellement à environ 94 %. Dans le même temps, la consommation de papier d'impression a diminué d'environ 5 % par rapport à l'année précédente. Le matériel de vote et les enveloppes de l'administration fédérale représentent environ 70 % de la consommation annuelle de papier. La proportion de papier FSC issu d'une production durable est passée de 70 à 88 %, celle du papier recyclé de 30 à 33 %, et celle des produits disponibles sous forme électronique atteint 94 %.



La proportion des produits disponibles sous forme électronique atteint 94 %.

Des maquettes virtuelles comme source d'information



L'OFCL mène de front plusieurs projets visant à tester les possibilités offertes par la modélisation des données du bâtiment (*Building Information Modeling* ou *Management* [BIM]). Deux de ces projets permettent de tester l'intégralité du processus de construction, depuis la commande jusqu'à la gestion du bâtiment neuf. Un projet réalisé en Grande-Bretagne permet de recueillir l'expérience du secteur britannique de la construction en matière de BIM. À l'aide d'un projet déjà mis en œuvre par les mandataires avec la méthode BIM, on vise à déterminer dans quelle mesure l'OFCL peut utiliser ces données en tant que maître d'ouvrage et exploitant.

À partir de 2023, tous les projets de construction de l'OFCL seront réalisés par défaut avec la méthode BIM. Le jumeau numérique deviendra un support d'information structuré. On passe de la modélisation à la gestion des données du bâtiment : l'utilisateur pouvant compléter chaque élément du modèle numérique par les informations de son choix, on obtient une économie circulaire fondée sur des données. Le bâtiment est considéré comme une ressource pour des constructions futures, et est donc intégré dans un cycle dès le début de son exploitation.

1. Processus

1.4 Innovation

ODD 9

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

L'OFCL établit ses processus de sorte à encourager l'innovation.

Il fait en sorte de détecter les changements à temps et promeut les solutions innovantes au travers de sa culture des discussions ouvertes et de ses méthodes de travail agiles.

Dès l'étape de définition des besoins, il est disposé à acquérir des biens, des services et des prestations de construction durables, innovants ou différents. Afin de promouvoir les innovations durables, il peut appliquer des instruments relatifs aux acquisitions, tels que les appels d'offres fonctionnels, les concours et les mandats d'étude parallèles, la possibilité de soumettre des variantes, la procédure de dialogue ou la méthode à deux enveloppes.

Il met en oeuvre des projets pilotes innovants.

Construction en terre crue

L'OFCL a choisi de recourir à l'argile pour construire une résidence officielle à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Dans cette région d'Afrique, ce matériau a une longue tradition dans la construction. Mais aujourd'hui, presque plus personne ne l'utilise, car il est considéré comme atypique et archaïque. Pour produire les briques en terre cuite, l'OFCL a entrepris une collaboration entre une start-up suisse et une entreprise ivoirienne.

L'argile provient d'une carrière proche du site et est transformée en briques à l'aide d'une presse hydraulique. L'emploi de ce matériau naturel, sans danger pour la santé, abondant et recyclable pour une construction de prestige vise à lui rendre ses lettres de noblesse aux yeux de la population locale.



Photo : Pedro Valério, Photos Maquette



Photo : Léa Piard/LOCALARCHITECTURE



Système Rippmann

L'OFCL étudie les possibilités offertes par un nouveau système de plancher développé à l'EPF et appelé « Rippmann Floor System » (RFS). Ce système, fondé sur des structures autoportantes, se compose de coques préfabriquées en béton, sans armature, dotées de nervures de raidissement semblables à celles que l'on trouve dans les bâtiments historiques. Il permet une réduction nette de la quantité de matériaux nécessaires et repose sur une séparation rigoureuse des matériaux – deux critères décisifs pour une structure porteuse optimisée du point de vue de la durabilité. Par rapport à un plafond plat ordinaire, la consommation de béton est réduite d'environ 60 % et celle d'acier, d'environ 80 %. L'assemblage à sec permet en outre de réutiliser les éléments de construction pour d'autres bâtiments.

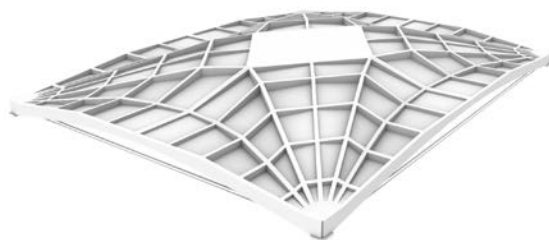


Photo : ETH Zürich (Block Research Group) et VAULTED AG



Photo : Schneider & Schneider Architekten, Aarau

Schéma énergétique optimisé

Pour développer le schéma énergétique d'un site hétérogène, l'OFCL a, en collaboration avec la Haute école de Lucerne, utilisé l'outil d'optimisation Sympheny, qui a calculé, au moyen d'algorithmes, les émissions de CO₂ et le coût du cycle de vie de différentes solutions d'approvisionnement en énergie. Les résultats ainsi obtenus peuvent ensuite être intégrés au cahier des charges du concours d'architecture.



2. Société

2.1 Collaborateurs et collaboratrices

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 4, 5, 8, 10

GRI 2-7, 401-1, 404-1, 405-1, 406-1

En matière de personnel, l'OFCL pratique une stratégie (stratégie RH) moderne et conforme aux objectifs de la Confédération.

Il garantit que les compétences de son personnel sont à jour, et encourage la formation et le perfectionnement. Il offre à ses collaborateurs et à ses collaboratrices des perspectives de développement professionnel adéquates.

Il promeut l'égalité des chances ainsi que la bonne gestion des générations, et s'engage en faveur de la relève.

Il pense à l'avenir et suit le rythme de l'évolution démographique ainsi que le changement des valeurs de ses collaborateurs et collaboratrices.

Sa stratégie RH regroupe les objectifs et les mesures en la matière.

La stratégie des ressources humaines de l'OFCL

En matière de ressources humaines, l'OFCL développe la dimension sociétale de la durabilité le long des axes suivants: conduite et compétences de conduite, horaires de travail flexibles et télétravail, développement personnel, promotion des talents et planification de la relève, femmes cadres, santé et sécurité au travail, transformation numérique et diversité linguistique.

Le personnel de l'OFCL

En 2022, l'OFCL employait une moyenne de 887 collaborateurs, soit 2,43 % du personnel de l'administration fédérale, auxquels se sont ajoutés 16 apprentis et 6 stagiaires de l'enseignement supérieur.

	2020	2021	2022
Collaborateurs et collaboratrices	887	883	887
Équivalents plein temps (EPT)	666	671	679
Apprenties et apprentis	20	19	16
Stagiaires	6	5	6
Fluctuation brute*	61	61	79
Fluctuation nette**	27	35	46
Fluctuation brute* en %	7	7	9
Fluctuation nette** en %	3	4	5

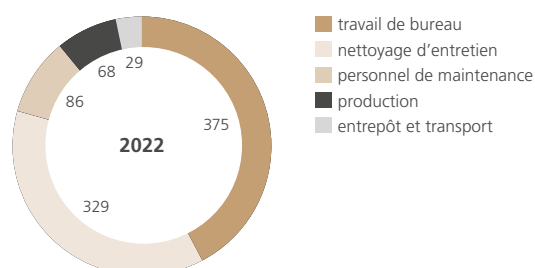
Les chiffres de ce chapitre correspondent au rapport sur la [gestion du personnel](#) 2022.

Les chiffres relatifs aux collaborateurs et aux équivalents plein temps (EPT) s'entendent hors stagiaires et apprentis.

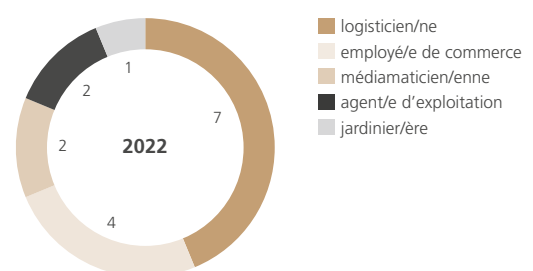
* Tous les départs

** Départs en raison d'un changement de poste

Collaboratrices et collaborateurs par domaine d'activité



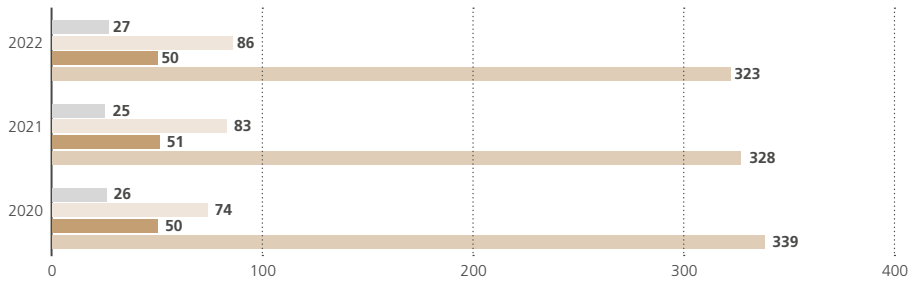
Apprentis par profession





Collaboratrices et collaborateurs par sexe et fonction de cadre

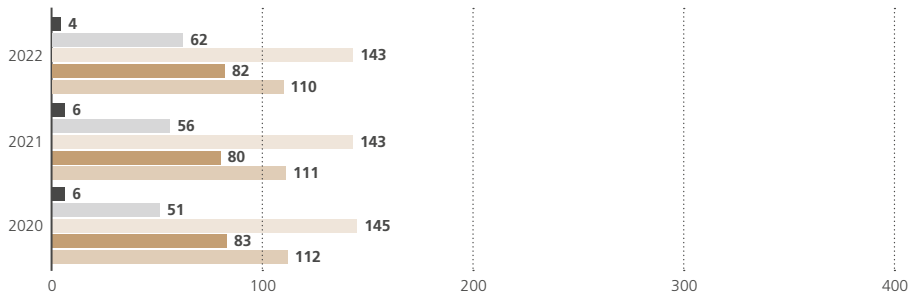
Total 2022: **486**



Fonction de cadre / classe de salaire

- cadres supérieurs / 30 – 38
- cadres moyens / 24 – 29
- cadres inférieurs / 18 – 23
- cadres débutants / 12 – 17
- sans fonction de cadre / 01 – 11

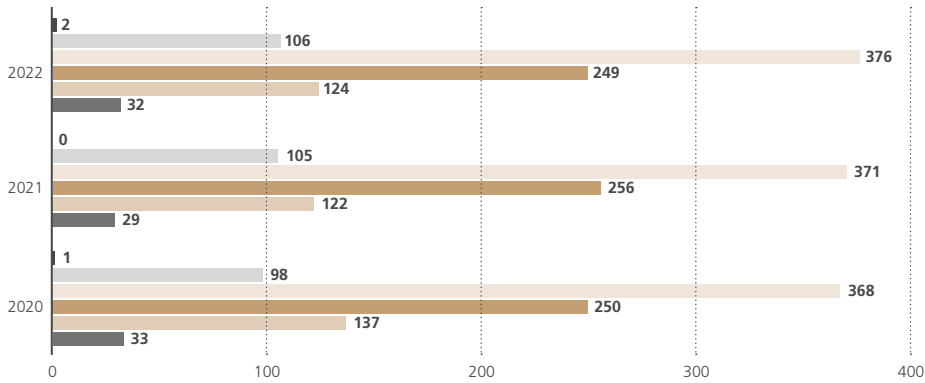
Total 2022: **401**



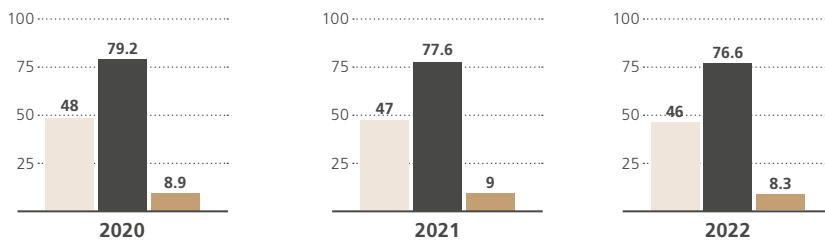
Répartition du personnel selon l'âge

Âge

- 65–69 ans
- 60–64 ans
- 50–59 ans
- 40–49 ans
- 30–39 ans
- 15–29 ans



Temps partiel



- Pourcentage de collaborateurs ayant un taux d'occupation < 90%
- Pourcentage de femmes ayant un taux d'occupation < 90%
- Pourcentage d'hommes ayant un taux d'occupation < 90%

Travail mobile

Collaborateurs de l'OFCL, personnel de nettoyage inclus
Collaborateurs de l'OFCL sans le personnel de nettoyage

	2019		2020		2021		2022	
Jours théoriques (8,3 h/jour)	163'556	122'998	169'408	128'989	171'349	132'019	172'702	133'673
Travail mobile (jours)	1'344	1'344	29'954	29'949	46'095	46'085	35'951	35'949
Travail mobile (%)	0.8%	1.09%	17.7%	23.22%	26.9%	34.91%	20.8%	26.89%

Formation et perfectionnement

	2019		2020		2021		2022	
Jours théoriques (8,3 h/jour)	163'900	122'998	169'852	128'989	17'859	132'019	172'541	133'673
Formation et perfectionnement (jours)	1'414	1'107	782	691	1'127	883	1'326	1'111
*Formation et perfectionnement (%)	0.86%	0.90%	0.46%	0.54%	0.66%	0.67%	0.77%	0.83%

*Le chiffre recouvre les jours de formation et de perfectionnement et les contingents relatifs aux conventions de formation et aux formations linguistiques.

Absences pour cause de maladie ou d'accident

	2020	2021	2022
Ø Nombre EPT	666	671	679
Maladie en jours	6'972	5'915	6'987
Dont maladies de longue durée (plus de 66 jours)	2'111	1'906	1'746
Ø maladie en jours par EPT	10.5	8.8	10.3
AP en jours	112	74	162
Ø AP en jours par EPT	0.2	0.1	0.2
ANP en jours	645	993	929
Ø ANP en jours par EPT	1.0	1.5	1.4

Lien :
2.4 Gestion de
la santé au travail



Formation et perfectionnement du personnel de nettoyage

Le personnel de nettoyage de l'OFCL bénéficie d'une formation interne. En 2022, quatre-vingt-dix formations ont été organisées. La formation sur les aspects de la durabilité fait partie intégrante de tous les cours. Ainsi, par exemple, lors de la formation sur les sanitaires on veille à ne tirer la chasse d'eau qu'avant et après, quand c'est nécessaire.

Discrimination et mesures correctives

En 2022, un seul cas de discrimination a été signalé. Ce cas concernait des accusations de harcèlement sexuel. Le cas a été examiné en interne et les mesures appropriées ont été prises.



2.2 Prévention de la corruption

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 16

GRI 205-2

L'OFCL soutient activement la campagne de prévention de la corruption menée par la Confédération. Il tient également compte des risques spécifiques liés aux domaines de la construction et des achats.

Il applique le « Code de comportement du personnel de l'administration fédérale visant à prévenir les conflits d'intérêts et l'utilisation abusive d'informations non rendues publiques ». Il élabore les règles et les précisions complémentaires qui s'avèrent nécessaires.

Le personnel de l'OFCL qui travaille dans le domaine des achats signe une déclaration d'impartialité. Il s'engage ainsi à se retirer du projet s'il entretient des liens particulièrement étroits avec un soumissionnaire.

Dans sa gestion des risques, l'OFCL a classé la corruption dans sa catégorie la plus élevée sur le plan des dommages et lui accorde la plus grande attention. Les mesures et les objectifs concrets, afin de réduire la probabilité que ce genre de situation survienne, sont définis.

Au niveau international, la Suisse s'est engagée à lutter contre la corruption en ratifiant plusieurs conventions. À l'échelon national, diverses bases légales ont été révisées ou élaborées afin de lutter plus efficacement contre la corruption, notamment les [dispositions pénales incriminant la corruption](#) et le [droit des marchés publics](#).

Prévention de la corruption dans l'administration fédérale

Dans le domaine de la prévention de la corruption, le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID), qui opère depuis 2008 sous l'égide du DFAE, est un acteur important au sein de l'administration fédérale. Le GTID a mis au point la [stratégie du Conseil fédéral contre la corruption \(2021-2024\)](#), qui se concentre sur les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la coopération internationale et du renforcement de la sensibilisation des groupes et des services à risque spécifiques au sein de l'administration fédérale. Depuis 2011, le Contrôle fédéral des finances (CDF) dispose d'un bureau et, depuis 2017, d'une plateforme externe pour les lanceurs d'alerte sur laquelle les particuliers et les employés de la Confédération peuvent faire part de soupçons fondés, même de manière anonyme.

Prévention de la corruption dans les marchés publics de la Confédération

L'adjudication de marchés publics implique toujours des risques de corruption, c'est pourquoi la prévention de la corruption fait partie intégrante des marchés publics. La législation révisée sur les marchés publics a notamment pour but de promouvoir une concurrence équitable par des mesures contre la corruption. Elle permet désormais aux pouvoirs adjudicateurs de prendre des sanctions contre les soumissionnaires coupables de corruption, par exemple en les excluant des appels d'offres pendant plusieurs années. La loi

sur [le personnel de la Confédération](#), l'[ordonnance sur le personnel de la Confédération](#) et le [code de comportement de l'administration fédérale](#) règlent les obligations du personnel de la Confédération, le sensibilisent et lui indiquent comment se comporter dans l'exercice de sa fonction. Par exemple, les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration fédérale qui participent à des processus d'acquisition ou de décision sont soumis à une tolérance zéro : ils sont tenus de refuser tout avantage, même minime ou conforme aux usages sociaux. Les services d'achat centraux de la Confédération communiquent dans un [rapport annuel conjoint](#) les mesures prises en matière de prévention de la corruption. La CA fournit [une liste d'instruments](#) pour lutter contre la corruption dans les marchés publics. Parmi ceux-ci, on peut citer la déclaration d'impartialité pour les collaborateurs de l'administration fédérale et les tiers mandatés par ces derniers qui participent à une procédure d'adjudication, et la clause d'intégrité à inclure dans les contrats.

Prévention de la corruption à l'OFCL

En tant qu'office responsable des constructions et des acquisitions au volume d'achats important, l'OFCL attache une importance particulière à la prévention de la corruption. Dans le cadre de la procédure d'entrée en fonction, les nouveaux collaborateurs de l'OFCL reçoivent un questionnaire pour le contrôle de sécurité relatif aux personnes (CSP), qui est évalué par le domaine Sécurité du DDPS. Ce questionnaire est renouvelé tous les cinq ans. Un risque important détecté lors de l'évaluation du questionnaire constitue un motif de résiliation des rapports de travail. En outre, tout le personnel de l'OFCL disposant d'un compte d'utilisateur doit suivre tous les deux ans un module de formation en ligne sur la corruption. En 2022, les cadres de l'office ont été sensibilisés à la prévention de la corruption au moyen d'une présentation.

Lien :
Prévention
de la corruption



2. Société

2.3 Diversité linguistique


**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 10

GRI 405-1

L'OFCL tient dûment compte du plurilinguisme de la Suisse.

Il promeut la diversité linguistique et son personnel dispose de bonnes, voire de très bonnes connaissances dans au moins une langue officielle.

Des cours de langues et des tandems linguistiques permettent à chacun de développer ses compétences linguistiques.

Les communications de l'office s'effectuent au minimum en français et en allemand. Les publications sont, elles, en règle générale trilingues (français, allemand et italien).

La diversité linguistique est inscrite dans l'ADN de la Suisse. Elle est par conséquent un sujet très important pour l'administration fédérale. L'OFCL en a fait l'une des priorités de sa stratégie en matière de durabilité et en assure la promotion par différentes mesures réunies dans une stratégie sur le plurilinguisme.

protégés de réinsertion professionnelle. La déléguée fédérale au plurilinguisme avait désigné l'OFCL comme office-pilote pour utiliser dans son restaurant interne, le FellerTeller, des assiettes sur lesquelles sont inscrits des dictons de toute la Suisse dans des dialectes des quatre langues nationales. Dans ces assiettes décorées par la fondation Diamante, le chef proposait plusieurs menus mariant des spécialités des quatre régions linguistiques. Le repas était animé par le Grison Chasper Pult, spécialiste du patrimoine linguistique et culturel.

Lien :
Interview –
Agathe Tobola
Dreyfuss – YouTube


Entretien avec la déléguée au plurilinguisme de l'OFCL

L'OFCL compte dans ses rangs une déléguée au plurilinguisme, fonction qu'a exercée Agathe Tobola de 2017 à la fin 2022.

Lien :
Video Mensis
Foederatis –
YouTube


MENSIS FOEDERATIS – Quand langue rime avec cuisine et patrimoine

En juin a eu lieu un repas de lancement de « Mensis foederatis », projet conjoint de l'OFCL et de la fondation Diamante, qui soutient des ateliers

Tandems linguistiques

L'OFCL a organisé une réunion d'information pour faire découvrir à ses collaborateurs le principe des tandems linguistiques, qui ont beaucoup souffert de la pandémie. Six nouveaux tandems se sont constitués dans la foulée.

« Les dictons sont des expressions de la sagesse populaire et parlent de l'importance de la châtaigne dans les vallées du sud (La castégne l'è el pan di pòuri [la châtaigne est le pain du pauvre]), du pragmatisme de la Suisse alémanique (Met de Gable esch s en Eer, met em Löffel öberchom me mee [la fourchette est plus distinguée, mais la cuillère nourrit mieux]) ou de la sensualité de la Suisse romande (La panfa aminne la danfe [qui dîne danse]).

Nombre de collaborateurs par langue première⁶

Total	2020		2021		2022	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Allemand	484	54.6%	489	55.4%	489	55.1%
Français	27	3.0%	29	3.3%	29	3.3%
Italien	8	0.9%	8	0.9%	10	1.2%
Romanche	1	0.2%	2	0.2%	2	0.2%
Autres langues	367	41.3%	354	40.1%	357	40.2%

⁶ Hors apprentis et stagiaires

Il règne à l'OFCL un déséquilibre linguistique, car l'essentiel du personnel est germanophone. La majeure partie des collaborateurs dont la langue première n'est aucune des quatre langues nationales de la Suisse travaillent dans le secteur du nettoyage.



2.4 Gestion de la santé au travail

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 8

GRI 403-1, 403-2, 403-4 bis 403-7, 403-9

Lien :
Gestion de la
santé au travail
(OFPER)



À l'interne, ainsi qu'au niveau des immeubles et des achats, l'OFCL accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de son personnel ainsi qu'à l'aptitude à l'emploi de ses ouvrages.

Il met en oeuvre les exigences en vigueur en matière de gestion de la santé au travail.

Sur les chantiers, les mandataires en exigent également l'application.

Les bâtiments et les produits acquis sont sûrs, aptes à l'emploi et ne présentent pas de risque sanitaire.

Lorsque cela s'avère judicieux et nécessaire, l'OFCL élabore ses propres règles et veille à ce qu'elles soient appliquées non seulement à l'échelle de l'office, mais aussi à celle des mandataires.

Mesures prises par l'OFCL pour la promotion de la santé

- Formation pour les cadres sur des thèmes tels que la valorisation des collaborateurs, du feed-back constructif et de la communication au quotidien
- Activités dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail
- Conférence thématique sur « le sommeil et la santé »
- Conférence thématique sur un « état d'esprit positif »
- Initiative « Prenez l'escalier, pas l'ascenseur » (rappel)
- Propositions de randonnées

Lien :
Commission
fédérale de
coordination pour
la sécurité au travail
CFST



Sécurité au travail et protection de la santé à l'OFCL

Dans le cadre de leurs obligations générales (art. 3 à 10 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles et 3 à 9 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail), tous les employeurs sont tenus d'identifier les dangers qui menacent, dans leur entreprise, la sécurité et la santé des travailleurs, et de prendre des mesures pour protéger celle-ci.

Les principaux points de ce système sont exposés ci-après à partir d'un exemple tiré de la production des passeports à l'OFCL :

Audit et contrôle : lorsque les machines de production ont été remplacées, une fois que les nouvelles avaient été installées, les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé ont décidé de réaliser un audit de la sécurité au travail. En collaboration avec le responsable de la production des passeports, ils ont fixé les points à contrôler en se limitant au secteur des nouvelles machines. Le but de cet audit est d'évaluer les écarts éventuels entre les prescriptions légales, réglementaires ou techniques et la situation réelle, sur le terrain.

Identification des dangers et évaluation des risques : les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé identifient, observent et évaluent les dangers potentiels sur le lieu de travail. Ces dangers peuvent être de nature mécanique, chimique, électrique, mais aussi physique ou ergonomique. Il peut s'agir, par exemple, de substances inflammables ou explosives, du risque de chute, de l'absence ou de l'inadéquation des équipements auxiliaires. En l'occurrence, les



spécialistes ont notamment découvert sur place des bidons de colle de 30 kg et différents produits chimiques toxiques, irritants ou corrosifs.

Planification et mise en œuvre des mesures :

une fois l'audit achevé, les spécialistes se concertent avec les collaborateurs et les cadres concernés sur les mesures à prendre. Dans notre exemple, il a été décidé d'acquérir un engin de manutention pour déplacer les bidons de colle, afin de préserver l'appareil locomoteur des collaborateurs. On s'est aussi procuré la fiche de données de sécurité de chaque produit chimique. Ces fiches sont établies par les fabricants et fournissent des précisions sur le produit et sur les risques qui s'y rattachent. La fiche de l'un de ces produits ayant révélé un risque de libération de gaz toxiques, le Secrétariat d'État à l'économie, autorité compétente en la matière, en a été informé. Il a dépêché sur place un hygiéniste du travail afin d'effectuer des mesures.

Protection de la santé : lorsque les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont confrontés à des dangers dont ils ne sont pas en mesure d'évaluer la gravité, ils peuvent, comme dans notre exemple, consulter des ingénieurs de sécurité ou des hygiénistes du travail. Le rôle de ces derniers

est d'évaluer les effets chimiques des produits susceptibles de menacer la santé des travailleurs afin de développer des solutions pour optimiser les conditions de travail. Une fois leurs mesures effectuées, ils rédigent un rapport dans lequel ils font des propositions d'amélioration. Dans notre exemple, il a été décidé d'installer un système de ventilation en circuit fermé et de fournir des équipements de protection individuelle adaptés à la manipulation de produits chimiques.

Formation, instruction et information des collaborateurs concernés :

une instruction a été organisée afin de s'assurer que les collaborateurs concernés avaient bien conscience des risques liés à ces produits chimiques et étaient capables de les manipuler et de les stocker dans les règles de l'art. On leur a aussi expliqué à cette occasion comment porter correctement leur équipement de protection individuelle et comment apporter les premiers soins en cas d'accident avec les produits.

Normes de sécurité : les collaborateurs sont invités à signer un document par lequel ils s'engagent à respecter les règles et les normes de sécurité convenues.



3.1 Achats durables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12

GRI 2-6

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux.

Sur le plan des achats, il tient systématiquement compte de tous les aspects de la durabilité et adjuge les marchés aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

En définissant des critères de qualité comme critères d'adjudication, l'OFCL encourage la concurrence fondée sur la qualité parmi les soumissionnaires. Les critères de qualité prennent en compte, dans la mesure du possible, les particularités de l'économie suisse.

Lorsqu'il effectue un appel d'offres, l'OFCL fait en sorte de permettre aux petites entreprises actives uniquement sur le marché intérieur de soumettre une offre sans grandes difficultés. C'est la raison pour laquelle il renonce aux preuves coûteuses, comme les contrôles techniques dispendieux, qui ne constituent pas une condition essentielle pour l'obtention du marché.

Il encourage les plateformes qui collectent les documents ou les produits déjà vérifiés.

Achats publics durables au sein de l'administration fédérale centrale

Lien :
Stratégie de
l'administration
fédérale en matière
d'acquisitions



La loi fédérale du 1^{er} janvier 2021 sur les marchés publics (LMP) exige une meilleure prise en compte de la durabilité dans les marchés publics en Suisse. L'art. 2 stipule que l'un des buts de la LMP est une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables. Le développement durable est en outre explicitement mentionné à l'art. 29, parmi les critères d'adjudication possibles.

Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

L'administration fédérale doit faire figure d'exemple en ce qui concerne son comportement de consommation et dans la gestion des fonds publics qui en découle. C'est ce que le Conseil fédéral retient dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions 2021–2030. Au chap. 6.3.2, cette stratégie définit notamment les objectifs suivants en matière d'acquisitions durables :

- Dans le domaine des marchés publics, les deniers publics sont utilisés de manière durable sur les plans économique, écologique et social.
- Les prestations acquises répondent à de hautes exigences économiques, écologiques et sociales tout au long de leur cycle de vie.
- Les services d'achat et les services demandeurs prennent en compte les aspects de la durabilité tout au long du processus d'acquisition.
- Les services d'achat et les services demandeurs formulent en principe des spécifications techniques, des critères d'aptitude et des critères

d'adjudication appropriés, axés sur la durabilité et adaptés à l'objet du marché.

Principes, recommandations et autres instruments de la CA et la KBOB

Les [principes directeurs et les recommandations](#) de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour des achats publics durables de biens et de services servent de base à l'élaboration d'instruments destinés à tous les échelons institutionnels de la Confédération. Pour appliquer la durabilité en matière de [gestion immobilière](#) et de [construction](#), la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) met différents instruments à la disposition de ses membres.

Plateforme de connaissances sur les marchés publics responsables (PAP)

L'OFCL soutient la CA et la KBOB dans la mise en œuvre de la [plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#). Celle-ci constitue un ouvrage de référence pour les questions relatives aux marchés publics durables. Elle est à la disposition des services d'achat intéressés de tous les échelons fédéraux.

Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

Les services d'achat centraux de la Confédération – l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'OFCL et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) – établissent un [rapport annuel conjoint](#) sur leurs acquisitions. La CA coordonne les travaux de rédaction de ce rapport. Les chiffres-clés qui y sont inscrits proviennent du controlling des achats de l'administration fédérale. Le secrétariat de la CA et le secteur Controlling des achats sont tous deux rattachés à l'OFCL.

Set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale

Les chiffres-clés relatifs aux acquisitions font l'objet d'un [set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale](#), rédigé annuellement en septembre par le secteur Controlling des achats de l'OFCL. Le but de ce rapport est de formuler des recommandations qui permettront de garantir la régularité et la durabilité des acquisitions.

Le set de reporting 2022 aborde pour la première fois la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Le monitoring de la durabilité des achats existant s'est mué en un monitoring sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions et thématise, outre les achats durables, les acquisitions axées sur la qualité, les acquisitions innovantes et les acquisitions favorables aux soumissionnaires.

Le chap. 4.2 du set de reporting 2022 fournit des informations sur la manière de mettre en œuvre dans les services d'achat centraux les principes et les recommandations pour des achats publics durables.

Avant la publication de l'adjudication dans un groupe de produits sur [simap.ch](#), les acheteurs et les acheteuses remplissent un questionnaire standardisé relatif aux aspects économiques, sociaux et écologiques du marché (cf. l'annexe 8.8 du set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale).

Achats publics durables à l'OFCL

Les trois chapitres suivants présentent les résultats du set de reporting concernant le controlling des achats 2022 sur la prise en compte des aspects sociaux et écologiques ainsi que des coûts du cycle de vie lors d'achats de l'OFCL. Le set de reporting 2022 sera publié en septembre 2023.

Les résultats du monitoring de la durabilité des achats montrent que les aspects économiques et sociaux ainsi que les coûts du cycle de vie ont été en grande partie pris en compte dans les appels d'offres

de l'OFCL. Les résultats du monitoring de la durabilité des achats montrent que les aspects économiques et sociaux ainsi que les coûts du cycle de vie ont été en grande partie pris en compte dans les appels d'offres de l'OFCL.

Outre le respect des dispositions légales, des normes relatives à l'impact environnemental ou à la durabilité écologique sont régulièrement imposées, notamment dans l'acquisition des prestations de construction.



Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte non seulement des aspects sociaux et écologiques, mais aussi des coûts du cycle de vie.

3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

OSS 5, 8

GRI 403-7, 414-2

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs sociaux et s'engage pour des conditions de travail équitables chez ses fournisseurs.

Sur le plan des achats, il exige de la part des soumissionnaires une attestation signée confirmant qu'eux-mêmes, leurs filiales et leurs sous-traitants respectent les conditions de travail, les dispositions de protection des travailleurs et l'égalité salariale entre femmes et hommes pour toutes leurs prestations exécutées en Suisse.

Lien :
Controlling
des achats de
l'administration
fédérale



Les aspects sociaux dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale (publication du rapport 2022 en septembre 2023). Si le rapport concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires :

- les soumissionnaires qui fournissent des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP);
- les soumissionnaires qui fournissent des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6);

- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens et services ainsi que de la construction. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut habituellement le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères sociaux des achats durables sont disponibles dans le Set de reporting du controlling des achats administration fédérale 2022 chapitre 4.2.2 et annexe 8.8.5 (publication en septembre 2023).

Prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics de l'OFCL*

Domaines	2020	2021	2022
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	14 sur 14	18 sur 18	12 sur 12
Bâtiment: travaux de construction	51 sur 51	33 sur 33	24 sur 24
Biens et services	14 sur 14	16 sur 16	18 sur 18

*Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects sociaux ont été pris en compte.

3. Économie

3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9, 11, 12

GRI 308-2

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs écologiques.

Sur le plan des achats, il définit des aspects écologiques dans les critères d'aptitude, les spécifications techniques ou les critères d'adjudication.

Lien:
Controlling des achats de l'administration fédérale



Les aspects écologiques des marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale (publication du rapport 2022 en septembre 2023). Si le rapport concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition est censée favoriser les prestations innovantes et respectueuses des ressources naturelles et de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens, des services et de la construction.

En 2022, dans le domaine **bâtiment : prestations de construction**, l'OFCL a exigé le respect de normes dans le domaine de l'écologie pour huit de neuf** appels d'offres OMC examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats.

Dans le domaine **bâtiment : travaux de construction**, il en a exigé le respect pour 22 de 24 appels d'offres OMC examinés.

Dans le **domaine des biens et des services**, des critères écologiques ont été formulés pour dix de 18 appels d'offres examinés :

- dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'aptitude ;
- dans cinq appels d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales ;
- dans huit appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'adjudication évalués pour chaque offre ;
- et dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales et de critères d'adjudication, pour une meilleure évaluation de l'offre.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères sociaux des achats durables sont disponibles dans le Set de reporting du controlling des achats administration fédérale 2022 chapitre 4.2.3 et annexe 8.8.6 (publication en septembre 2023).

Prise en compte des aspects écologiques dans les marchés publics de l'OFCL*

Domaines	2020	2021	2022
Bâtiment : prestations de mandataire et concours	14 sur 14	17 sur 18	8 sur 9**
Bâtiment : travaux de construction	50 sur 51	33 sur 33	22 sur 24
Biens et services	9 sur 14	9 sur 16	10 sur 18

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects écologiques ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet

3.4 Coûts du cycle de vie

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 8, 12

L'OFCL fonde généralement ses décisions sur les coûts du cycle de vie.

Lorsqu'il envisage de construire des bâtiments, de procéder à des rénovations totales ou d'acheter des immeubles, il estime, au cours des phases d'étude de projet, les coûts d'exploitation et, dans la mesure du possible, les coûts du cycle de vie. Si la loi le permet, ses décisions de mise en oeuvre tiennent au moins compte des frais d'investissement et d'exploitation.

Sur le plan des achats, il indique en règle générale les coûts totaux de possession (TCO⁷ : total cost of ownership) et prend en compte les calculs de rentabilité. Dans cette optique, il estime, si possible, les coûts du cycle de vie et en tient compte.

Lien :
Controlling des achats de l'administration fédérale



Les aspects économiques des marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale (publication du rapport 2022 en septembre 2023). Si le rapport concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Dans l'optique d'un achat durable, il est par exemple possible de prendre en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit au moment de l'appel d'offres ou de l'évaluation des offres.

En 2022, dans le domaine **bâtiment : prestations de mandataire et concours**, l'OFCL a exigé le respect de normes relatives aux coûts du cycle de vie des ouvrages pour les deux de neuf** appels d'offres OMC examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats.

Dans le domaine de la construction, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie

au moment de la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de construction, il n'est donc plus nécessaire de tenir compte des coûts du cycle de vie, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est la raison principale pour laquelle les coûts du cycle de vie n'ont pas été demandés dans le cadre de nombreux appels d'offres.

Dans le domaine **bâtiment : travaux de construction**, il s'agissait de huit de 24. biens et des services, l'OFCL a pris en compte les coûts du cycle de vie dans 13 de 18 appels d'offres examinés.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères sociaux des achats durables sont disponibles dans le Set de reporting du controlling des achats administration fédérale 2022 chapitre 4.2.1 et annexe 8.8.4 (publication en septembre 2023).

Prise en compte des coûts du cycle de vie dans les marchés publics de l'OFCL*

Domaines	2020	2021	2022
Bâtiment : prestations de mandataire et concours	14 sur 14	17 sur 18	2 sur 9**/***
Bâtiment : travaux de construction	–	–	8 sur 24***
Biens et services	4 sur 14	5 sur 16	13 sur 18

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet

*** On tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet.



4. Environnement

4.1 Réduction de l'impact environnemental

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 7, 8, 12, 13, 14, 15

GRI 302-1, 305-1, 305-2, 305-5, 306-2

Dans le cadre de ses activités, l'OFCL réduit continuellement les atteintes à l'environnement, en surveillant en particulier ses émissions de gaz à effet de serre et son émission de polluants.

Il réduit continuellement ses émissions de gaz à effet de serre et de CO₂. À ces fins, il combine les trois mécanismes ci-dessous.

- a) Utiliser moins d'énergie par prestation fournie (efficacité): par exemple en installant des éclairages ou des lignes de production économes en énergie, en utilisant de manière optimale les postes de travail ou en utilisant des matériaux à faible consommation d'énergie.
- b) Utiliser des énergies faiblement polluantes (consistance): par exemple en utilisant des énergies renouvelables en entreprise, dans la construction ou en utilisant des matériaux avec une part importante d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique, en utilisant des véhicules à faibles émissions polluantes.
- c) Réduire les prestations (quantité suffisante): par exemple en réduisant les surfaces chauffées par poste de travail, en renonçant à du mobilier supplémentaire, en prolongeant la durée de vie ou d'utilisation, en réduisant les voyages de service.

L'OFCL s'engage à utiliser des matériaux qui libèrent des quantités de polluants aussi faibles que possible dans la biosphère tout au long de leur cycle de vie.

L'OFCL réduit continuellement l'impact environnemental généré par ses activités et par son parc immobilier. Les mesures prises contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux de la politique fédérale. Il faut notamment citer à cet égard le [train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale](#), le [système RUMBA](#), le [système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports](#) et l'[initiative Exemplarité Énergie et Climat](#). L'OFCL établit également des bilans dans le cadre de différents rapports sur l'environnement et le développement durable de l'administration fédérale et de l'[Agence de l'énergie pour l'économie \(AEnEC\)](#).

Les données relatives à la consommation d'énergie proviennent de la statistique de l'énergie (ESTAT) du parc immobilier de l'OFCL, qui compte 323 immeubles en Suisse, tous propriété de la Confédération ou intégralement loués et exploités par elle. Les appartements, les bâtiments à plusieurs logements, les maisons individuelles, les points d'appui pour gardes-frontières, les bâtiments dont la surface de référence énergétique est inférieure à 1000 m² et les bâtiments situés à l'étranger ne sont pas pris en compte. Les consommations enregistrées reposent sur la consommation d'énergie finale.



Chauffage

Consommation d'énergie thermique par m² de surface de référence énergétique (kWh/m²)
corrigée des variations climatiques, non pondérée

2020	2021	2022
63	58	60

Remplacement des chauffages au mazout

Objectif 2030 d'après le plan de mise en œuvre du train de mesures sur le climat

	2020	2021	2022	
GWh a	9.2	8.5	7.9	5.0

Remplacement des chauffages au gaz naturel

Objectif 2030 d'après le plan de mise en œuvre du train de mesures sur le climat

	2020	2021	2022	
GWh a	24.2	25.4	19.1	20.3



Besoins en énergie thermique 2022 – non corrigés des variations climatiques⁸

Produits énergétiques	Consommation énergétique			Émissions de gaz à effet de serre		
	Part (%)	Consommation (MWh a)	Variation par rapport à 2021 (%)	Part (%)	Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ -eq)	Variation par rapport à 2021 (%)
Chauffage urbain	35.5	24'213	-1.4	17.6%	1'622	- 1.4%
Gaz naturel	28.1	19'148	-18.3	47.8%	4'404	-16.3%
Bois (copeaux, pellets et bûches)	13.2	8'998	+28.8	1.3%	117.4	+19.9%
Huile de chauffage	11.6	7'901	-6.7	27.8%	2'560	-6.7%
Pompes à chaleur (électricité)	5.8	3'988	-16.5	0.8%	71.8	-3.0%
Biogaz	5.0	3'379	-11.3	4.7%	429	-11.3%
Installations solaires thermiques	0.8	550	+22.8	0.1%	8.3	+22.8%
Total chauffage	100	68'177	-6.0	100	9'212.45	-10.7



Électricité

Consommation 2022

(hors électricité produite par les pompes à chaleur)

	Consommation (MWh a)	Variation par rapport à 2021 (%)	Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ -eq)
Énergie hydraulique et propre production de courant ⁹	87'877	+4.4	1'083

Lien :
Label de qualité
naturemade



Cent pour cent de l'électricité consommée par l'OFCL proviennent de sources renouvelables attestées par des garanties d'origine, dont environ 13 % portent le label « naturmade star » (courant écologique certifié) et 87 % proviennent de l'énergie hydraulique suisse ou européenne.

L'OFCL entendait parvenir en 2022 à 24 % de courant « naturmade star » mais n'a pas atteint cet objectif. La canicule estivale jointe à des faibles précipitations ont freiné la production des installations certifiées « naturmade star », et la demande a fini par dépasser l'offre.

Économies d'énergie pour le refroidissement à l'unité Production de l'OFCL

Les machines frigorifiques associées à la production d'imprimés, par exemple, étant arrivées en fin de vie (dates de fabrication : 1995 et 2003), leur remplacement a donné lieu à plusieurs mesures visant une efficacité accrue :

- les appareils consommateurs de froid ont été répartis en deux réseaux haute et basse températures, ce qui a permis d'utiliser la climatisation par les eaux souterraines; la partie bureaux du bâtiment est raccordée à un tel système depuis 2010; la source ayant encore la capacité de raccorder des consommateurs supplémentaires, il a été décidé de l'utiliser;
- les moteurs des compresseurs ont aussi été remplacés par des modèles plus efficaces;
- les nouvelles machines frigorifiques fonctionnent au propane R290, un gaz réfrigérant naturel;

- la nouvelle installation permet aussi d'exploiter les rejets thermiques : lorsque le bâtiment a besoin d'être chauffé, on augmente la température des rejets thermiques et on les injecte dans le système de chauffage.



Réseau de tuyauterie pour le refroidissement de la production

⁸ Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des données de l'écobilan KBOB (édition 2022) www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen/oekobilanzdaten_baubereich.html

⁹ Production des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments du parc ESTAT



Bornes de recharge pour les véhicules de service électriques

Pour les véhicules de service électriques par l'administration fédérale, l'OFCL installe des bornes de recharge à divers endroits. Fin 2022, l'objectif fixé dans le concept de mise en œuvre du train de mesures sur le climat a été largement dépassé.

Objectif 2022 d'après le plan de mise en œuvre du train de mesures sur le climat

	2021	2022	
Stations de recharge	89	145	50
Sites	33	50	15



Flotte de véhicules de l'OFCL

L'une des mesures qui doivent permettre d'atteindre les objectifs du train de mesures sur le climat est la conversion de la flotte de véhicules à l'électrique. Une [directive](#) révisée en ce sens est entrée en vigueur

le 1^{er} janvier 2021. Elle prescrit aux unités administratives de n'acquérir que des voitures de tourisme électriques.

Flotte de véhicules de l'OFCL (état: 31.12.2022)

	Total de véhicules par catégorie	Batterie électrique	Hybride (électrique et essence)	Carburant fossile (essence ou diesel)
Voitures de tourisme	13	6	4	3
Camionnettes 2 t	14	4	0	10
Camionnettes 3,5 t	5	0	0	5
Camions 16 t	6	0	0	6
Total	–	10	4	24

En 2022, l'OFCL a :

- remplacé quatre voitures de tourisme à moteur thermique par des voitures électriques;
- remplacé deux camionnettes (2 t) à moteur thermique par une électrique;
- remplacé un camion (16 t) à moteur thermique par un autre répondant à la norme EURO 6.

De 2023 à 2027, il devra remplacer onze véhicules. Pour huit d'entre eux, il optera pour une version électrique. Les camions de 16 t font exception: ils seront remplacés par des véhicules diesel répondant au moins à la norme EURO 6.

Émissions de gaz à effet de serre des voitures de tourisme¹⁰

	Carburant	le nombre de kilomètres parcourus	Consommation en l/100 km	Émissions de CO ₂ en t
Voitures de tourisme	Essence	30'978	5.24	6.6
	Hybride	74'922	5.2	19.1
	Diesel	12'947	5.89	3.6
	Électriques	21'577	–	–
Total		140'424	–	29.3

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre des voitures de tourisme appartenant à la flotte de l'OFCL ont diminué de 4,7 t par rapport à 2021.

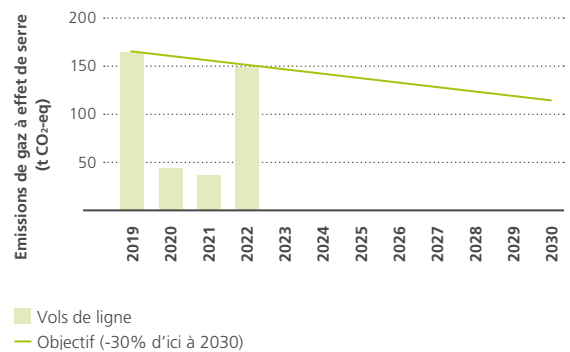
¹⁰ Ces émissions sont calculées au moyen de l'outil proposé par www.myclimate.ch. Les émissions des camionnettes et des camions ne sont pas calculées, car elles varient en fonction du chargement.



Voyages en avion

Le plan d'action « Voyages en avion » du Conseil fédéral vise à réduire de 30 % les émissions de CO₂ liées aux voyages en avion entre 2019 et 2030. La figure ci-dessous montre que l'OFCL est en voie d'atteindre cet objectif.

Émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages en avion¹¹



Développement durable et nettoyage des bâtiments

Les méthodes de nettoyage des bâtiments ont une influence directe sur l'environnement et sur la santé du personnel et des usagers. Un nettoyage durable signifie employer des techniques et des détergents écologiques et économes en ressources, par exemple en évitant de recourir à des produits chimiques nocifs et en privilégiant des appareils de nettoyage à forte efficacité énergétique. Cela implique aussi de réduire les déchets, d'économiser l'eau et de sensibiliser aux effets de certaines pratiques de nettoyage sur l'environnement et sur la santé.

Stations de dosage

L'OFCL veille depuis une dizaine d'années à éviter l'emploi de quantités excessives de détergent. Il a d'abord instauré un système de dosage mobile, avant d'installer des stations de dosage fixes dans les locaux de nettoyage. Il a par ailleurs testé en 2022 plusieurs nouveaux détergents certifiés écologiques, dont il a généralisé l'usage début 2023.

Plan d'élimination des déchets

Pour l'OFCL, la priorité n'est pas d'éliminer les déchets, mais d'en éviter la production. Le plan d'élimination prévoit la production d'un minimum de déchets, un tri sélectif le plus efficace possible et la réintégration des matériaux dans le cycle.

Point de collecte et pièces détachées

Lorsqu'il cesse d'utiliser un bâtiment (pour cause de vente, par ex.), l'OFCL récupère tous les équipements et appareils de nettoyage en vue de leur réutilisation. Par ailleurs, avant de mettre un appareil au rebut, il en prélève les pièces détachées réutilisables.

¹¹ Calculées au moyen de la méthode RUMBA.

4. Environnement

4.2 Production d'énergie électrique et thermique à partir d'énergies renouvelables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7

L'OFCL développe de manière cohérente la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

Il utilise le potentiel énergétique de ses bâtiments et de leur exploitation pour produire des énergies renouvelables (par exemple du photovoltaïque ou du biogaz).

L'OFCL poursuit le déploiement d'installations photovoltaïques (IPV) sur les toits et les façades de ses immeubles.

On peut suivre la production de courant de ses IPV en Suisse et à l'étranger¹² en temps réel sur la plateforme bbl.solarlog-web.ch.

Installations photovoltaïques en Suisse

Le 26 octobre 2022, le Conseil fédéral a adopté le [rapport en réponse aux motions Français 19.3750 et Jauslin 19.3784](#), qui le chargent toutes deux de présenter un plan d'investissement pour équiper en IPV, dans un délai de douze ans, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent sur les bâtiments de l'administration fédérale. Les Services de la construction et des immeubles de la Confédération et l'Office fédéral des routes rendent compte

chaque année de leurs projets, de l'état d'avancement des travaux et des potentiels à exploiter jusqu'en 2030, date à laquelle, selon l'état actuel de la planification, les IPV exploitées et entretenues par l'OFCL devront produire au moins 4,9 GWh par an.

IPV de l'OFCL en Suisse : énergie produite et potentiel

	2020	2021	2022	Projection 2030
GWh a	1.0	1.1	1.45	4.9

IPV de l'OFCL à l'étranger

L'OFCL installe aussi des IPV sur ses bâtiments à l'étranger. Fin 2022, il en comptait 37, représentant une puissance globale de près de 940 kWc. En 2022 ces installations ont produit 0,92 GWh

d'électricité, ce qui correspond à la consommation de 263 ménages¹³ et à une économie de 534 t équivalent CO₂.

Lien : Chapitre 4.4



Des IPV pour le Centre des collections du Musée national suisse

Le Centre des collections du Musée national suisse, situé à Affoltern am Albis, héberge les ateliers de conservation-restauration, la logistique, les collections et l'atelier photo. Il se compose de trois bâtiments.

En 2012, la toiture principale (3000 m²) avait déjà été équipée d'une IPV. En 2021 et en 2022, l'OFCL en a installé de nouvelles sur les deux toits restants dans le cadre de la restauration des toits plats. L'installation photovoltaïque du Centre des collections est caractérisée par une puissance nominale de 485 kWp et une production d'électricité de 450 000 kWh/an. C'est donc la plus grande installation de l'OFCL, suivie de celles de Bangkok (151 kWp), d'Ittigen (108 kWp) et de la Gui-

sanplatz (104 kWp). Le Centre des collections consomme 765 000 kWh de courant par an. Ses IPV couvrent donc 60 % de ses besoins.



Installation de deux IPV sur deux toits du Centre des collections du Musée national suisse, à Affoltern am Albis. (Copyright: Musée national suisse)

¹² Les IPV sont raccordées à la plateforme au plus tard après l'expiration de la période de garantie.

¹³ Le calcul du nombre de ménages repose sur l'hypothèse d'une consommation annuelle moyenne de 3500 kWh par ménage.

4.3 Économie circulaire

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12

L'OFCL encourage l'économie circulaire en utilisant et en réutilisant, dans la mesure du possible, des produits usagés, recyclés, recyclables et utilisables longtemps.

Il promeut l'économie circulaire à grande échelle par l'utilisation et la réutilisation de produits recyclés, la séparation des systèmes, l'accessibilité et la déconstructibilité.

Il conçoit ses bâtiments et achète des produits de sorte que les composants puissent être réutilisés ou recyclés à la fin de leur cycle de vie.

Mobilier de bureau pour l'administration fédérale civile

L'OFCL gère le mobilier standard de l'administration fédérale civile selon les règles de l'économie circulaire. La durée de vie de chaque pièce est d'au moins 15 ans. Le principe est le suivant : les meubles mis à l'écart sont remis en état et réutilisés dans la mesure du possible. Lorsque ce n'est pas possible, ils passent dans une filière dite « de seconde vie » : ceux qui sont défectueux ou irréparables sont recyclés ou réutilisés pour la production d'énergie électrique ou thermique.

L'OFCL achète des produits de qualité, faits pour durer. Il veille à ce que les matériaux utilisés, y compris les emballages, soient autant que possible recyclables afin de permettre une valorisation des matériaux à la fin du cycle de vie des produits.

Durée de vie et standardisation

L'OFCL applique les recommandations formulées par le Contrôleur fédéral des finances dans son [rapport d'audit 21312](#). Il augmente de manière conséquente le degré de standardisation du mobilier de bureau (qui était auparavant de 50 %) afin d'aboutir à une économie circulaire durable. Il a par conséquent élargi l'assortiment de meubles en 2022 et adopté des normes claires.

Développement de la filière de seconde vie

L'OFCL joue dans ce domaine un rôle de pionnier. L'adoption de formes de travail flexibles et du partage des postes de travail exerce une influence sur l'aménagement des espaces professionnels de demain. Résultat : une partie de l'ancien mobilier de l'OFCL est vouée à devenir obsolète et sera affectée à la filière de seconde vie. Il en va de même des éléments de mobilier non standard, mais encore fonctionnels qui ne peuvent plus servir dans l'administration fédérale. Le projet pilote de la filière de seconde vie, qui s'est achevé en mai 2022, ayant fait ses preuves, le principe a été définitivement établi. Les ventes de 2022 ont généré 84 000 francs de recettes. Le plus remarquable, c'est que ces meubles n'ont pas dû être réintroduits dans le cycle des matières, ce qui a réduit d'autant les émissions de gaz à effet de serre. Leur revente a en outre fait économiser à l'OFCL des frais d'élimination.

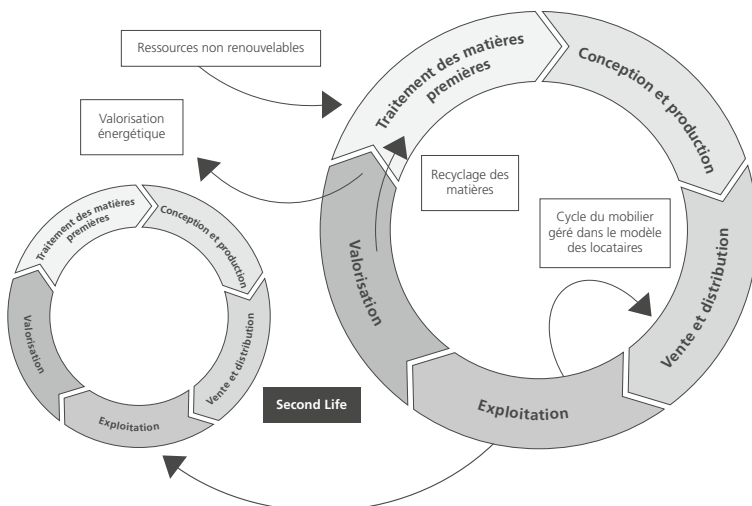


Figure 4 : Modèle d'économie circulaire au sein de l'OFCL (propre représentation)

L'économie circulaire appliquée aux immeubles

Lien:
Bulletin D n° 4-2022
économie circulaire



Deuxième étape des travaux de construction à la Guisanplatz

La deuxième étape du chantier de la Guisanplatz à Berne verra la construction d'un bâtiment de six étages (le bâtiment D) avec une cour intérieure et quelque 1200 postes de travail. L'OFCL a posé des exigences spécifiques en matière de recyclage dès le stade de l'appel d'offres. Pendant la phase de planification, les responsables du projet ont élaboré un plan d'élimination, évalué la totalité des matériaux à évacuer et calculé quelle proportion de ceux-ci pouvait faire l'objet d'une valorisation.



Lors de la démolition des garages et de la station-service, les matériaux sont soigneusement triés. (Photo: Rolf Siegenthaler)

Le démantèlement des anciens garages et de la station-service attenante a permis de récupérer 15 000 m³ de béton de bonne qualité et peu souillé, qui ont été recyclés en béton de construction. Une partie du béton plus contaminé a été directement réutilisée sur place sous forme de béton maigre. Les matériaux de démolition ont donc non seulement été maintenus dans le cycle, mais ils sont restés sur le chantier pour être intégrés aux fondations du nouveau bâtiment D.

Environ 80 % des matériaux d'excavation sablonneux ont été utilisés sur des surfaces utiles du Seeland pour aérer le sol. Environ 13 % des matériaux restants ont servi de remblai sur des chantiers voisins. Seule la partie limoneuse a été transportée vers un site d'enfouissement pour y être stockée définitivement.

Application de l'économie circulaire à la future carothèque nationale à Saint-Ursanne

Le site de l'ancienne fabrique de chaux (1907-1993) de Saint-Ursanne, aujourd'hui propriété du canton du Jura, abrite désormais les bureaux, les laboratoires et le centre d'accueil du laboratoire souterrain de Swisstopo. Les halles des anciens fours à chaux vont devenir le lieu de stockage des carottes de forage présentant un intérêt géologique au niveau national.

Conformément aux principes de l'économie circulaire, les possibilités de réutiliser les profils et les plaques d'acier à démonter ont été examinées avec soin. Cet examen a révélé que bon nombre des éléments en acier datant des années 1960 étaient recouverts d'une couche de peinture à forte teneur en plomb et que l'acier était de mauvaise qualité, ce qui limitait fortement les possibilités de réemploi. On a cependant pu en réutiliser environ 20 % pour renforcer la structure en acier existante et pour aménager le couloir d'évacuation. Les escaliers et les tôles d'acier ont été récupérés pour d'autres usages.

Le reste des éléments en acier est destiné au recyclage. La fabrication d'acier recyclé consomme 70 % d'énergie de moins et génère 85 % de CO₂ de moins que celle d'acier primaire.

Économie circulaire à l'Institut de virologie et d'immunologie

L'OFCL applique aussi les principes de l'économie circulaire à petite échelle. L'Institut de virologie et d'immunologie (IVI), sis à Mittelhäusern, est rattaché à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Dans le cadre des travaux d'entretien d'un appartement sur le site de l'IVI, l'OFCL s'est efforcé de privilégier l'économie circulaire, en plus d'utiliser des matériaux écologiques et durables. Il a ainsi mis la plus grande partie de l'électroménager de cuisine à disposition sur une bourse aux pièces de construction, ce qui leur offrira une seconde vie. Les dalles de la terrasse, qui s'étaient affaissées et étaient très sales, ont été enlevées, nettoyées puis remises en place. Enfin, le vieux bitume de la place située devant le bâtiment, qui devait être refait à cause d'affaissements et de fissures, a été remplacé par un revêtement en asphalte recyclé.

4.4 Biodiversité

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 11, 15

Dans ses projets, l'OFCL promeut la diversité indigène de la flore et de la faune.

Il privilégie les espèces végétales indigènes et adaptées à chaque site pour les surfaces environnantes, les toitures et les façades de grande valeur écologique.

Dans ses projets, il vise une mise en réseau des habitats à grande échelle. Ce faisant, il veille également à supprimer les obstacles pour les petits animaux.

Il renonce, dans la mesure du possible, à l'utilisation de produits biocides de synthèse, notamment les produits phytosanitaires.

En 2022, l'OFCL a mis en œuvre diverses mesures visant à favoriser la biodiversité sur les espaces verts des bâtiments de la Confédération. Certaines d'entre elles sont décrites ci-après. L'entretien courant des espaces d'ores et déjà gérés selon des méthodes plus respectueuses de la nature contribue lui aussi à accroître la biodiversité. Ces méthodes consistent, par exemple, à mettre en tas sur place les branchages provenant de la taille des haies ou à laisser les feuilles mortes se décomposer dans un coin ou sur le bord plutôt que de les ramasser. Le changement climatique impose par ailleurs une planification judicieuse des plantations : les espèces adaptées au site, principalement indigènes, supportent mieux les situations climatiques extrêmes et sont peu gourmandes en eau, certaines n'ayant même pas besoin d'être arrosées.

- Sur le terrain de la Schwarzenburgstrasse 36, à Berne, un champ a été labouré et semencé afin de créer une prairie de fleurs sauvages de différentes espèces. Dans un coin, une zone non entretenue a été créée avec de nombreux troncs d'arbres, offrant un habitat varié à la faune et à la flore.
- Dans les parterres entourant le bâtiment de la Viktoriastrasse 85, à Berne, un mélange de vivaces

et d'arbustes sauvages indigènes et propices à la vie des insectes a remplacé les plantations traditionnelles. Des nichoirs et des petits biotopes ont en outre été installés.

- La pelouse du centre nautique de l'OFSPPO à Ipsach est en train d'être transformée en une prairie de fleurs sauvages de différentes espèces. Dans un premier temps, les engrais ont été supprimés, puis des graines de fleurs sauvages ont été plantées en continu. Une haie sauvage fermée, des tas de branchages et des nichoirs constituent des habitats pour des espèces variées.
- Autour de l'arsenal de Perles, site appartenant à l'OFSPPO, plusieurs petits biotopes à valeur écologique ont été créés : des tas de branchages provenant de la taille des arbres et des arbustes du terrain et deux nouvelles dunes de sable sont propices à la nidification des abeilles sauvages. L'emplacement étant idéal, on a aussi disposé des abris destinés aux martinets noirs et aux chauves-souris. La fréquence des rondes d'élimination des néophytes invasives (plantes non indigènes à prolifération rapide) a été augmentée. Le nombre de tontes a par ailleurs été réduit pour favoriser le développement d'une flore plus variée.



Tas de branchages issus de la taille (photo : Heidi Franke)



Muret et tas de sable (photo : Heidi Franke)

La biodiversité sur le Campus Meielen à Zollikofen

Sur le campus Meielen, de grandes surfaces non imperméabilisées ont été aménagées. Contrairement aux surfaces asphaltées, celles-ci permettent l'infiltration, le stockage et l'évaporation de l'eau, et contribuent ainsi à la réduction de la chaleur. Ces surfaces sont généralement recouvertes de gravier ou de matériaux similaires sur lesquels on peut semer de l'herbe et planter des arbustes indigènes. Les arbustes à baies et des vivaces à fleurs constituent une source de nourriture pour les insectes et les oiseaux et, associés à des tas de branchages ou de pierres, offrent des abris et des lieux de nidification aux petits animaux. Par ailleurs, toutes les toitures sont végétalisées avec des espèces peu gourmandes en eau.



Photo : Rolf Siegenthaler

La biodiversité au Centre sportif national de la jeunesse à Tenero



Photo : map.geo.ti.ch

Le site du Centre sportif national de la jeunesse à Tenero se trouve dans l'une des zones alluviales les plus précieuses de Suisse. Ses terrains sportifs, qui constituent de grandes monocultures, offrent un contraste saisissant avec les eaux et les espaces verts environnants. Les projets de construction en cours (salle de sport, parc de stationnement, terrain de camping, bâtiment d'hébergement, centre de natation) couvrent la plus grande partie des surfaces constructibles du centre. Il est donc encore possible d'exploiter au maximum le potentiel de biodiversité du site. Une analyse a permis de définir des mesures concrètes pour chaque projet et pour l'exploitation. L'architecte paysagiste a, en collaboration avec l'Établissement horticole de la Confédération et avec les utilisateurs, dressé une liste de plantes sur mesure comportant des arbres à haute tige, des buissons, des arbustes, des semences pour prairie et d'autres plantes appropriées.

La biodiversité au Centre des collections du Musée national suisse

Lien :
Chapitre 4.2



Les toits du Centre des collections du Musée national suisse, situé à Affoltern am Albis, en plus d'accueillir des IPV, sont entièrement végétalisés. Leur surface de plus de 750 m² accueille une grande variété d'éléments structurels tels que du bois mort, des surfaces gravillonnées ou sablées, des points d'eau ou des nichoirs pour les abeilles sauvages, les oiseaux et les chauves-souris. Plus de 150 espèces végétales, essentiellement indigènes, ont ainsi été plantées pour le plus grand bonheur des abeilles sauvages et d'autres insectes.



Photo : Christian Egger, Detail AG



Tableau GRI et ODD

Par ses mesures, l'OFCL contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) et se réfère aux normes du de la Global Reporting Initiative (GRI).

Standard GRI	Données	Publication	ODD
2-1	Profil d'organisation	Portrait p. 8-10	
2-3	Période sous revue, fréquence et contact	Le développement durable à l'OFCL p. 11-12 ; Impressum p. 2	
2-6	Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires	Portrait p. 8-10 ; Achats durables p.30	12
2-7	Personnel	Portrait p. 8 ; 2.1 Collaborateurs et collaboratrices p.23-24	8, 10
2-13	Délégation de compétences pour la gestion des conséquences	Le développement durable à l'OFCL p. 11	
2-22	Déclaration concernant la stratégie de développement durable	Préface p. 6-7	
2-28	Membres	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p. 19	
2-29	Approche pour l'intégration des parties prenantes	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p. 16-19	
201-1	Valeur économique immédiatement produite et distribuée	Valeur d'acquisition p. 8 , Volume d'achats p.10 (Portrait)	8, 9
205-2	Communication et formations sur les directives et procédures de lutte contre la corruption	2.2 Prévention de la corruption p.26	16
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.35-38	7, 8, 12, 13
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ 1)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.35-38 ; 4.2 Production d'énergie électrique et thermique p.39	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre dues à la production d'énergie (champ 2)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.35-38	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-5	Diminution des émissions de gaz à effet de serre	4.1 Réduction de l'impact environnemental p.35-38	7, 13, 14, 15
306-2	Gestion des répercussions importantes dues aux déchets	Développement durable et nettoyage des bâtiments p.38 (ch. 4.1)	3, 8, 11, 12
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics p.33	12
401-1	Nouveaux collaborateurs et fluctuations du personnel	2.1 Les collaborateurs de l'OFCL p.23	5, 8, 10
403-1	Système de gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29	8
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et analyse des incidents	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29	8
403-4	Participation du personnel, consultation et communication au sujet de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29	8
403-5	Formations du personnel sur la sécurité au travail et la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29	8
403-6	Promotion de la santé des collaborateurs	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29	3, 8
403-7	Éviter ou atténuer les répercussions directement liées aux relations d'affaires sur la sécurité au travail et sur la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p.28-29 ; 3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p.32	8
403-9	Blessures liées au travail	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 25	3, 8
404-1	Nombre moyen d'heures de formation et de formation continue par année et par employé	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 25	4, 8, 10
405-1	Diversité dans les organes de contrôle et parmi les employés	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 24 ; 2.3 Diversité linguistique p.27	5, 8
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives mises en œuvre	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 25	5, 8
414-2	Impact social négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p. 32	12

Rapport de durabilité 2022

Liste des abréviations

AEnEC	Agence de l'énergie pour l'économie
ANP	Accident non professionnel
AP	Accident professionnel
BIM	Building Information Management
CA	Conférence des achats de la Confédération
CC	Centre des collections du Musée national suisse
CCMP	Centre de compétences des marchés publics de la Confédération
CDF	Contrôle fédéral des finances
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
Copco	Commission fédérale des produits de construction
CPR	Construction Products Regulation
CSP	Contrôle de sécurité relatif aux personnes
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
EEC	Initiative Exemplarité Énergie et Climat
EPF	École polytechnique fédérale
EPT	Équivalent plein temps
ESTAT	Statistique de l'énergie
FSC	Certificat du Forest Stewardship Council
GO	Garantie d'origine
GRI	Global Reporting Initiative
GWh a	Gigawattheure par an
HSLU	Haute école de Lucerne
IAÖB	Groupe d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics
IDAG	Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption
IPV	Installation photovoltaïque
IVI	Institut de virologie et d'immunologie
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
kWc	Kilowatt-crête
kWh	Kilowattheure
MWh a	Mégawattheure par an
ODD	Objectifs de développement durable
OFAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFROU	Office fédéral des routes
OFSPPO	Office fédéral du sport
OILC	Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération
OIT	Organisation internationale du Travail
OLT	Ordonnance relative à la loi sur le travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents
PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
RFS	Rippmann Floor System
RUMBA	Système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale
SCI	Services de la construction et des immeubles de la Confédération
SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SMEA DDPS	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS
SNBS	Standard Construction durable Suisse
t eq CO₂	Tonne équivalent CO ₂
TIC	Technologie de l'information et de la communication